



Centre local de développement



CARACTÉRISATION ET ÉVALUATION DES PAYSAGES DE LA RÉGION DE MÉGANTIC

MRC DU GRANIT ET MUNICIPALITÉ DE LA PATRIE

RAPPORT FINAL



Chantal Prud'Homme

ARCHITECTE PAYSAGISTE

plania

DÉCEMBRE 2011

REGISTRE DES RÉVISIONS ET DES ÉMISSIONS

No de révision	Date	Description de la modification et/ou de la révision
02	2011-12-12	Rapport final
01	2011-09-30	Rapport d'étape

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE	1
1.2 MANDAT DE L'ÉTUDE	1
1.3 TERRITOIRE D'ÉTUDE	2
1.4 MÉTHODOLOGIE	2
2. ANALYSE PAYSAGÈRE	7
2.1 LE DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE EN UNITÉS DE PAYSAGE	7
2.2 LES GRANDS PAYSAGES DE LA RÉGION DE MÉGANTIC.....	7
2.3 LES UNITÉS DE PAYSAGE	9
2.4 ANALYSE PAYSAGÈRE.....	23
2.5 ANALYSE DE LA FRÉQUENCE DE VISIBILITÉ DES CHAMPS VISUELS	31
3. DIAGNOSTIC ET ÉVALUATION DES UNITÉS DE PAYSAGE	33
4. ZONES SENSIBLES ET ENJEUX DE PAYSAGE	37
4.1 ZONES SENSIBLES	37
4.2 ENJEUX DE PAYSAGE	37
5. RECOMMANDATIONS	42
5.1 LES GRANDES ORIENTATIONS.....	42
5.2 LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	44
5.3 LES RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES.....	44
5.3.1 PROTÉGER LE CIEL NOCTURNE.....	44
5.3.2 PRÉSERVER LE CARACTÈRE NATUREL ET FORESTIER DES SOMMETS ET DES VERSANTS STRUCTURANTS, LES PLUS VISIBLES ET AUTOUR DES LACS.....	45
5.3.3 METTRE EN VALEUR ET RENFORCER LA SIGNATURE ET L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE DE LA ROUTE DES SOMMETS	47
5.3.4 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES POINTS DE VUE D'INTÉRÊT LE LONG DE LA ROUTE DES SOMMETS.....	48
5.3.5 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES AGRICOLES ET AGROFORESTIERS	49
5.3.6 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE CACHET DES NOYAUX URBAINS ET VILLAGEOIS	50
5.3.7 AMÉLIORER LES ENTRÉES DE VILLE ET DE VILLAGE	51
6. CONCLUSION	52
BIBLIOGRAPHIE	53

ANNEXE 1 CARTE 1 - ANALYSE PAYSAGÈRE

ANNEXE 2 LEXIQUE DES FORMES DE TERRAIN

ANNEXE 3 FICHE DE CADRAGE

ANNEXE 4 AMÉNAGEMENT DE ROUTES TOURISTIQUES NATIONALES EN NORVÈGE

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Chantal Prud'Homme, architecte paysagiste	chargée de projet développement du contenu
Marie-Hélène Vallée, architecte paysagiste	coordination de la cartographie développement du contenu
Steve Potvin, urbaniste	recommandations
Marie-Ève Garon, architecte paysagiste	soutien à la production
	cartographie et géomatique
Mathieu Arcand, chef d'équipe SIG et cartographie	
Johanne Boulanger, cartographe	
Karine Fortier, technicienne en cartographie.	

COMITÉ DE SUIVI

Nil Longpré, commissaire touristique, CLD de la MRC du Granit
Patrice Gagné, aménagiste, MRC du Granit
Benoit Saint-Germain, technicien en aménagement, MRC du Haut-Saint-François
Éric Lessard, directeur, Parc national de Frontenac, SEPAQ
Camille-Antoine Ouimet, responsable du service de la conservation et de la sécurité, Parc national du Mont-Mégantic, SEPAQ.

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La qualité des paysages et de ses divers patrimoines paysagers préoccupe le CLD de la MRC du Granit, les élus, les divers intervenants régionaux de même que de plus en plus de citoyens. Les professionnels des administrations municipales et régionales sont interpellés pour encadrer des interventions qui ont une influence sur la qualité des paysages mais ils s'avèrent peu outillés pour comprendre les qualités du paysage, pour sensibiliser les élus et les promoteurs face à de nouveaux projets qui peuvent altérer la qualité des paysages et pour développer de nouveaux outils, règlements ou projets permettant de prendre en compte le paysage. La cohérence entre la qualité du paysage et le développement et avec les outils de planification comme le plan d'urbanisme et le schéma d'aménagement et de développement reste à faire.

La région de Mégantic est connue pour la beauté de ses paysages de collines verdoyantes dominées par le mont Mégantic. Il s'agit d'une région unique marquée par la présence de deux parcs nationaux. La Route des Sommets, reconnue par Tourisme Québec, permet d'y découvrir de grands panoramas où se profilent de nombreux sommets et de grands lacs comme le lac Mégantic ou le lac Aylmer. Les lacs, auxquels s'ajoute le grand lac St-François, font la joie des villégiateurs et des touristes. Au cours des dernières années, la région de Mégantic est devenue la première à se doter d'une réserve internationale de ciel étoilé. Tant les visiteurs de l'Astrolab du Mont Mégantic que les résidents peuvent y apprécier un ciel étoilé d'une qualité exceptionnelle, mais aussi un milieu de vie d'une grande qualité. On y découvre de nombreux lieux d'attrait, des lieux de nature avec de grands lacs et plusieurs monts, de même que des villages de charme comme Piopolis ou une ville dynamique comme Lac-Mégantic. La maîtrise et le maintien de la qualité des paysages agroforestiers et forestiers, villageois et urbains font partie des défis d'avenir.

Le projet de caractérisation des paysages de la région du Granit est une initiative du CLD de la MRC du Granit, gestionnaire de la Route des Sommets. La création en 2008 de cette route touristique justifie la présente démarche. À ce jour, la Route des Sommets compte déjà plusieurs projets à son actif : l'organisation d'un concours de photos des paysages de la Route des Sommets, la mise en place de panneaux-rencontres aux sommets, le soutien pour la création de table de lecture des paysages et l'organisation d'une conférence sur le patrimoine paysager, de même que la création d'un événement annuel récurrent nommé La Journée des Sommets.

1.2 MANDAT DE L'ÉTUDE

C'est dans ce contexte que le CLD de la MRC du Granit a confié le mandat à la firme Chantal Prud'Homme, architecte paysagiste afin de réaliser une étude paysagère de caractérisation et d'évaluation des paysages de la région de Mégantic en mai 2011. Afin de mener à bien ce mandat, la firme s'est adjoint la collaboration de Plania. Les objectifs du projet visent notamment à :

- Identifier et évaluer la qualité des paysages de la région de Mégantic ;
- Permettre aux gestionnaires de prendre en considération les paysages dans la mise en place de projets ;
- Doter les intervenants d'un outil de gestion en matière d'aménagement du territoire pouvant s'intégrer à la révision de leur schéma d'aménagement ;
- Doter les intervenants de ce territoire d'un outil adapté aux outils de gestion existants au sein des municipalités ;
- Proposer un cadre concret d'interventions particulières pour le parcours de la Route des Sommets en matière d'atténuation des irritants de la qualité des paysages et de rehaussement de la qualité générale du paysage perceptible le long de la route.

La Route des Sommets, un itinéraire de 157 km réunissant 16 communautés dont La Patrie, poursuit aussi plusieurs objectifs dont la sensibilisation des intervenants du milieu à la mise en valeur du patrimoine paysager régional.

Outre les élus municipaux du territoire concerné, le projet de caractérisation s'adresse principalement aux équipes techniques (aménagistes, urbanistes, inspecteurs municipaux), aux membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) ainsi qu'aux membres des comités consultatifs agricoles (CCA) qui sont souvent confrontés à l'approbation de bâtiments, d'activités diverses et d'infrastructures pouvant affecter la qualité des paysages. L'étude de caractérisation pourra aussi servir de référence aux citoyens de la région et à d'éventuels promoteurs pour les sensibiliser aux qualités des paysages de la région et aux pratiques permettant de les préserver.

1.3 TERRITOIRE D'ÉTUDE

L'étude couvre tout le territoire de la MRC du Granit, soit une superficie de 2 732 km², et chevauche une partie du territoire de la MRC du Haut-Saint-François avec le territoire de la municipalité de La Patrie d'une superficie de 207 km². La zone d'étude compte 21 municipalités.

La zone d'étude est située à l'extrémité est de la région administrative de l'Estrie. Elle est délimitée au nord par la région de la Beauce avec les MRC de l'Amiante et de Beauce-Sartigan, et à l'est et au sud par la frontière américaine avec les états du Maine et du New Hampshire. En 2008, le territoire d'étude comptait 23 532 habitants, soit respectivement de 22 732 pour la MRC du Granit et de 800 pour La Patrie.

1.4 MÉTHODOLOGIE

Pour mieux intervenir sur le paysage, il est bon de comprendre la notion de paysage. La définition du paysage et la place qu'on lui accorde au Québec sont influencées par les grandes tendances internationales dans le domaine.

« Se soucier du paysage, c'est se soucier du monde dans lequel on vit.

Le paysage est, entre autres, :

Tout ce que qui nous touche quand nous le regardons ;

Tout ce que nous expérimentons quand nous nous déplaçons ;

L'image que nous retiendrons de ce que nous avons vu. »¹

Le paysage représente la synthèse des gestes posés et de toutes les activités sur un territoire en un assemblage plus ou moins heureux selon le cas. Il est le reflet de l'art de vivre d'une population, à un moment donné de son histoire, dans un lieu donné. Le paysage comprend plusieurs dimensions : visuelle, esthétique, patrimoniale, identitaire, emblématique, écologique, sociale, touristique, économique, etc. La considération de toutes ces dimensions permet de mieux ancrer le sentiment d'appartenance d'une collectivité mais, elle exige de développer une approche transversale c'est-à-dire de mise en relation entre les différentes dimensions les unes avec les autres. La notion de paysage comprend une part de subjectivité à laquelle on ne peut échapper à travers les différentes perceptions qui varient selon les intérêts et la culture de chacun. Ce que nous retiendrons d'un paysage dépend de la qualité des différentes composantes et de la qualité de leur agencement à rendre mémorable l'expérience vécue dans le paysage.

Le paysage est le résultat des interactions entre une population et un territoire. Il est en constante évolution à cause des diverses transformations qui s'opèrent sur le territoire avec les projets privés ou publics, grands ou petits, commerciaux, résidentiels, industriels ou d'infrastructures.

L'approche paysagère propose une approche sensible et plurielle du territoire, ancrée sur les différentes valeurs qui le composent. L'analyse paysagère fait ressortir l'agencement des paysages, les zones où émerge une forte valeur paysagère et définit des principes et critères d'intervention permettant de mettre en valeur les qualités paysagères de ce territoire. Un comité technique a suivi chaque étape, validé le contenu de l'étude et a fait partie prenante des discussions. Le comité comprend un représentant du CLD de la MRC du Granit, un représentant des deux MRC et un représentant des deux parcs nationaux.

L'analyse, la description ou la synthèse des paysages réfèrent avant tout aux éléments qui constituent le paysage soit la ville, le village, la campagne, la route ou la forêt, plutôt qu'aux territoires des municipalités. Car les limites municipales ne sont pas perceptibles dans le paysage.

¹ Paysages estriens, *Paysages du Québec, Manuel de bonnes pratiques*, 2009, page 3.

Ce rapport présente l'ensemble des étapes de l'étude paysagère :

- Analyse paysagère ;
- Analyse de la fréquence de visibilité des champs visuels ;
- Diagnostic et évaluation des unités de paysage ;
- Identification des zones sensibles et des enjeux de paysage ;
- Recommandations.

ÉTAPE 1 : ANALYSE PAYSAGÈRE

L'analyse paysagère se décline en quatre temps soit, la revue de la documentation, le découpage des unités, la caractérisation des paysages, l'analyse et la synthèse.

Revue de la documentation

De manière à avoir une connaissance de l'ensemble des activités qui composent le paysage de la région de Mégantic, plusieurs documents ont été consultés. Les documents consultés comprenaient entre autres : le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit, la partie du schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-Saint-François concernant la municipalité de La Patrie, et leurs cartes afférentes, les plans directeurs et la synthèse des connaissances actuelles concernant les parcs nationaux du Mont-Mégantic et de Frontenac, le plan de transport régional, l'histoire de la région de même que l'histoire amérindienne régionale, le plan stratégique de l'offre touristique des Cantons-de-l'Est et la planification stratégique de la MRC du Granit.

Découpage des unités de paysage

L'ensemble du territoire d'étude est découpé en unités de paysage. Les unités de paysage correspondent « à une échelle donnée, à une portion d'un territoire présentant des caractéristiques paysagères distinctives découlant principalement de l'organisation des caractères suivants : morphologie, relief, hydrographie et nature des dépôts ». Les unités de paysage correspondent à une échelle de cohérence pertinente en relation avec la planification du territoire. Chaque unité de paysage n'est pas nécessairement homogène mais, les composantes à l'intérieur de l'unité contribuent à distinguer son caractère particulier et son unicité.

La délimitation des unités de paysage reprend le découpage proposé par le Cadre Écologique de Référence (CER), réalisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP). Les unités sont découpées en niveaux de perception qui s'emboîtent du plus large au particulier, de l'échelle du Québec jusqu'à l'échelle régionale et locale. Le Ministère a fourni le découpage des niveaux de perception correspondant aux régions naturelles, aux ensembles physiographiques et aux districts écologiques. Le niveau de perception des ensembles topographiques n'était pas disponible pour le territoire d'étude. En annexe, figure le lexique descriptif des différentes formes de terrain considérées par le MDDEP.

Le niveau de perception du district écologique est utilisé comme référence pour la délimitation des unités de paysage. Il s'agit ainsi d'un découpage basé sur des caractères géophysiques. Un toponyme a été attribué à chaque unité de paysage. La première partie du toponyme reflète la forme du terrain alors que la seconde partie établit le lien avec un élément important de l'unité comme une municipalité ou une rivière. Certains toponymes ont fait l'objet de modifications par rapport aux noms utilisés par le MDDEP. Ces noms ont été validés auprès du comité afin de veiller à ce que le milieu se reconnaisse dans l'appellation des unités.

Caractérisation des paysages

Une fois le territoire découpé en unités de paysage, une visite de terrain a permis de valider le découpage des unités. Cette visite avait également pour but d'identifier les caractères distinctifs des unités de paysage, les attraits visuels, les principaux points de vue d'intérêt, les principaux lieux de découverte du paysage, les zones de forte valeur paysagère, les lieux d'intérêt et les zones perturbées ayant une incidence sur la qualité du paysage. L'inventaire sur le terrain a été effectué en juin 2011 à partir d'une sélection de corridors routiers. Toutes les unités de paysage ont été visitées sauf les unités qui font frontière avec les États-Unis, non accessibles par le réseau routier. Étant donné l'importance du réseau routier dans la zone d'étude, les corridors routiers

empruntés sont constitués d'une sélection de routes municipales et de routes collectrices, régionales et nationales identifiées. Toutes les photos prises lors de l'inventaire ont été géoréférencées.

Analyse et synthèse

L'unité de paysage sert de base au portrait du territoire. Chaque unité paysagère fait l'objet d'une fiche de caractérisation rédigée sous une forme synoptique présentant la caractérisation et l'évaluation de l'unité. La caractérisation de l'unité comprend l'identification des niveaux de perception définis par le MDDEP, la description des caractères biophysiques, de l'occupation du sol, l'ambiance paysagère, les perceptions (attraits, organisation visuelle, repères, points « noirs » c'est-à-dire les nuisances, espaces banalisés ou de moindre qualité) et les valorisations. Les valorisations concernent les éléments d'intérêt reconnus ou cités dans le schéma d'aménagement ou dans les divers documents ayant une valeur écologique, patrimoniale ou touristique. L'évaluation de l'unité identifie les valeurs accordées pour chaque paramètre d'évaluation. Une fiche de cadrage, localisée en annexe, définit chaque item descriptif de la fiche.

La carte 1, *Analyse paysagère*, présentée en pochette du présent document, illustre le découpage des unités de paysage et les principaux éléments caractéristiques des paysages de la région de Mégantic, soit les éléments structurants du paysage, les lieux à forte valeur paysagère, les principaux points de vue et les points noirs (éléments discordants du paysage).

ÉTAPE 2 – ANALYSE DE LA FRÉQUENCE DE VISIBILITÉ DES CHAMPS VISUELS

Étant donné que le territoire d'étude dispose d'une route touristique reconnue, la Route des Sommets, marquée par la découverte de plusieurs monts et versants, cette étape comprend l'identification, à l'aide d'un outil géomatique d'analyse spatiale, des secteurs visibles à partir de la Route des Sommets elle-même et d'une sélection de points stratégiques d'observation du paysage. Cet outil identifie les champs visuels perceptibles à partir de différents points d'observation, permettant de visualiser les versants et les sommets les plus visibles à partir de la Route des Sommets et d'une sélection de points stratégiques. Cette analyse permet d'approfondir l'analyse du paysage et de mieux qualifier l'expérience visuelle de la région.

Cette analyse spatiale tient compte de la topographie et de la végétation selon une hauteur moyenne estimée à 12 m, à partir d'un modèle numérique 3D du relief selon la base de données numériques de Ressources Naturelles Canada, CanVec, à l'échelle de 1 : 50 000 en date du 1^{er} avril 2010. Cent-trente-sept (137) points d'observation ont été retenus le long de la Route des Sommets et de son trajet alternatif. La sélection des points d'analyse s'appuie sur deux critères : la présence d'un tronçon de route en milieu déboisé et le choix de l'emplacement le plus élevé sur le tronçon. En complément, neuf (9) points d'observation ont été pris en compte à partir des sommets de la région les plus fréquentés soit :

- du belvédère de la Montagne de la Croix à Lac-Mégantic ;
- de la tour d'observation au mont Morne à Saint-Sébastien ;
- de la tour d'observation des Hautes Appalaches à Frontenac ;
- de la tour d'observation du mont Gosford ;
- du parc national Frontenac, soit à partir du sommet de la colline du sentier le Winslow ;
- du parc national du Mont-Mégantic soit : à partir du Pic de l'Aurore, du belvédère du mont Saint-Joseph, du mont Mégantic et du belvédère des Crêtes.

Chaque point d'observation a fait l'objet d'une identification du champ visuel perceptible c'est-à-dire des secteurs visibles à partir de ce point. Chaque champ visuel perceptible à partir d'un point d'observation reçoit une valeur de 0 ou de 1. Un secteur ayant un indice de 0 signifie qu'il n'est visible d'aucun point d'observation. Quand un secteur est visible à partir d'un point d'observation donné, une valeur de 1 lui est accordée. Les indices s'additionnent selon le nombre de points d'observation à partir desquels un même champ visuel est perceptible. Il en résulte une carte illustrant la fréquence de visibilité des champs visuels par un gradient de couleur, la carte 2 *Fréquence de visibilité des champs visuels*.

ÉTAPE 3 – DIAGNOSTIC ET ÉVALUATION DES UNITÉS DE PAYSAGE

Cette étape vise l'évaluation des unités de paysage. La carte 3, *Regroupement et évaluation des unités de paysage*, permet de visualiser la répartition des valeurs de l'évaluation accordée aux unités de paysage.

Évaluation des unités de paysage

Pour chaque unité de paysage, un diagnostic avec évaluation de l'unité sur la base d'un jugement d'expert a été réalisé. Cette évaluation a été validée avec le comité.

Les équipes techniques, les CCU et les CCA des municipalités et des MRC sont confrontés à juger de l'intégration d'infrastructures ou de projets résidentiels, commerciaux ou industriels pouvant affecter la qualité des paysages. La présente évaluation qualifie chaque unité selon trois valeurs :

o Diversité

La diversité se définit comme le caractère de variété, d'hétérogénéité ou d'homogénéité des composantes naturelles et bâties et de leur agencement. Une faible diversité qualifie un paysage homogène alors qu'une forte diversité identifie un paysage aux composantes variées, voire hétérogènes.

o Caractère identitaire

Le caractère identitaire fait référence à la cohérence des composantes dominantes et secondaires à structurer une identité propre, facilement identifiable et perceptible. Un faible caractère identitaire qualifie une unité où les patrimoines naturels ou bâtis sont, par exemple, peu marquants. Une unité au faible caractère identitaire retiendra peu l'attention et marquera peu le souvenir d'un visiteur. Au contraire, une unité à fort caractère identitaire présente plusieurs composantes naturelles, bâties ou visuelles d'intérêt permettant de rendre mémorable la découverte de l'unité.

o Capacité d'absorption

La capacité d'absorption traduit la capacité de l'unité de paysage à intégrer de nouveaux éléments ou des modifications en raison de la configuration du relief et/ou de la présence de végétation sans dégradation de sa qualité visuelle.

Une forte capacité d'absorption sous-entend une forte capacité des composantes de l'unité de paysage à favoriser l'insertion de nouveaux éléments. La présence d'un relief découpé, de forêt ou d'arbres facilite l'insertion de nouveaux éléments, sous réserve de l'application de certaines conditions comme l'échelle des éléments à intégrer. En effet, certains éléments comme les éoliennes, demeurent perceptibles dans le paysage à cause de la grande échelle de leur structure et de leur localisation généralement sur des points hauts. L'insertion d'éoliennes modifie le paysage car elles correspondent à des structures qui ne peuvent être cachées.

En contrepartie, une faible capacité d'absorption traduit une unité où l'agencement du relief et de la végétation ne facilite pas l'insertion de nouveaux éléments, par exemple, dans le cas où domine une grande plaine ouverte avec peu de relief et peu de végétation. Plus une unité comprend de secteurs visibles à partir du domaine public des routes, plus l'unité possède une faible capacité à intégrer de nouveaux éléments.

L'évaluation de la capacité d'absorption a aussi été corroborée avec les résultats de l'analyse de la fréquence de visibilité des champs visuels pour les unités concernées par la Route des Sommets.

L'évaluation découle de l'inventaire effectué à partir du réseau routier. Une évaluation qualitative (fort, moyen, faible) est accordée à chaque unité de paysage pour chaque valeur. L'attribution d'une valeur faible ne constitue pas pour autant un jugement négatif concernant l'unité de paysage. Il s'agit d'un indice en relation avec les potentiels d'insertion de nouveaux éléments dans le paysage.

ÉTAPE 4 - IDENTIFICATION DES ZONES SENSIBLES ET DES ENJEUX DE PAYSAGE

Les zones paysagères sensibles correspondent à des zones de forte valeur paysagère. Il s'agit de zones d'intérêt régional où l'agencement particulier des composantes naturelles ou bâties crée un paysage unique ou typique qui contribue à l'identité de la région de Mégantic.

Cette étape précise également les principaux enjeux de paysage en regard des zones sensibles.

Dans le cadre de cette étape, un atelier de travail avec des intervenants du milieu (aménagistes, urbanistes, représentants d'organismes, élus) a eu lieu afin de valider la lecture du paysage, de favoriser l'adhésion d'intervenants à la démarche et de bonifier la lecture du paysage de leur compréhension sensible de la région. Les enjeux ont aussi été validés lors de cet atelier de travail.

ÉTAPE 5 - RECOMMANDATIONS

Des enjeux découlent la définition de grandes orientations permettant de préserver la qualité des paysages de la région de Mégantic. Des outils sont proposés afin de traduire les orientations visées dans la gestion quotidienne des administrations concernées. Des objectifs de qualité paysagère visent à assurer la protection et la mise en valeur des qualités des différentes unités de paysage.

Les orientations prennent en compte les objectifs poursuivis par les MRC du Granit et du Haut-St-François, de même que la municipalité de La Patrie, à l'égard du développement récréo-touristique, de la protection de l'environnement, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine de manière à créer des paysages cohérents pouvant être soutenus par des principes et critères conséquents.

Pour chaque objectif, une série de recommandations spécifiques énoncent les principes, dispositions et mesures touchant les différentes composantes d'intérêt paysager ou précisent des actions particulières. Elles précisent divers aspects, comme le lotissement, le tracé des voies de circulation ou la distribution du bâti de manière à créer des paysages de qualité. Certaines dispositions abordent l'aménagement de l'espace public. Ces principes et dispositions pourront être intégrés dans les divers outils de planification et de réglementation municipaux et régionaux.

2. ANALYSE PAYSAGÈRE

2.1 LE DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE EN UNITÉS DE PAYSAGE

Le découpage des unités de paysage est basé sur le CER, cadre écologique de référence du MDDEP. Le niveau de perception correspondant au district écologique découpe le territoire d'étude en treize (13) unités de paysage. Dix (10) unités de paysage débordent des limites de la zone d'étude. Ce débordement exprime bien le fait que le paysage ne correspond pas aux limites administratives. Plusieurs municipalités partagent ainsi le même paysage. Il s'agit d'une autre manière de voir le territoire, basée sur ses caractères physiographiques.

Les cartes 1 *Analyse paysagère* et 3 *Regroupement et évaluation des unités de paysage* permettent de bien repérer le découpage de chaque unité.

2.2 LES GRANDS PAYSAGES DE LA RÉGION DE MÉGANTIC

Les différents niveaux de perception du CER permettent de faire une lecture rapide des paysages de la région. Quatre niveaux de perception qualifient les paysages de la région de Mégantic d'une échelle plus large à une échelle plus détaillée du territoire. Au premier niveau, le territoire d'étude se trouve dans la province naturelle des Appalaches (niveau 1).

Sur le territoire d'étude se trouvent deux régions naturelles (niveau 2) :

- le plateau d'Estrie-Beauce dans la partie nord et
- les Montagnes Blanches dans la partie sud.

Le plateau d'Estrie-Beauce se subdivise en deux ensembles physiographiques (niveau 3) :

- le bas-plateau appalachien, localisé au nord et
- le haut-plateau appalachien qui occupe la partie centrale et la plus grande partie de la zone d'étude.

LE BAS-PLATEAU APPALACHIEN



Champs près du grand lac Saint-François

À l'échelle plus détaillée du district écologique (niveau 4), le bas-plateau appalachien comprend deux unités de paysage : la vallée du lac Aylmer et la vallée du Grand lac Saint-François. Pour les fins de la présente étude, les parties de ces deux unités comprises dans le territoire d'étude ont été remembrées en une seule unité nommée Vallées du lac Aylmer et du Grand lac Saint-François.

La partie nord du territoire se distingue par les traits suivants :

- Un paysage de vallée orientée vers deux grands lacs : le lac Aylmer et le Grand lac Saint-François ;
- Une topographie de doux vallons cultivés ;
- L'absence de tout village ;
- Une occupation forgeant un paysage rural et de villégiature autour de grands lacs.

LE HAUT-PLATEAU APPALACHIEN



Paysages agroforestiers dans Saint-Sébastien

Cette partie du haut-plateau appalachien se subdivise en neuf unités de paysage. Quatre unités correspondent à des plateaux c'est-à-dire à des portions de territoire au relief de grande amplitude horizontale en position surélevée par rapport aux unités avoisinantes. Il s'agit des plateaux de Lambton, de la haute Chaudière, d'Audet et de La Patrie. Dans la partie ouest du territoire d'étude, le relief s'accroît pour former les basses collines de Piopolis et les buttes de Stornoway alors qu'émerge l'unité du mont Mégantic. Deux unités contrastent par leur étendue plus plane ou de forme concave avec la plaine du lac Mégantic et la vallée de la haute rivière au Saumon.

La partie centrale de la zone d'étude offre comme principaux caractères :

- Des paysages où s'affirme davantage l'agriculture dans Lambton, Courcelles, Stornoway, Saint-Ludger et La Patrie ;
- Des paysages agroforestiers sur les hauteurs du plateau d'Audet jusqu'à être presque entièrement forestiers dans les basses collines de Piopolis ;
- La présence de grands lacs : Mégantic, aux Araignées et Drolet, de plus petits lacs cachés dans la forêt et d'une rivière importante, la Chaudière ;
- Un relief varié de plateaux ondulés, de collines et de buttes d'où émergent les monts Mégantic, Sainte-Cécile, Saint-Sébastien et le Morne ;
- Un contact visuel avec les sommets éloignés qui se manifeste dès l'entrée dans Lambton et dans La Patrie et de manière presque généralisée grâce à la fréquence de champs visuels² profonds ;
- La présence de deux parcs nationaux, le parc Frontenac et le parc du Mont-Mégantic : un fait rare dans une même région ;
- La présence des cœurs, villageois et urbain, des 21 municipalités de la zone d'étude.

LES HAUTES COLLINES DU MONT-GOSFORD



Vue des Montagnes Blanches

La portion de la région naturelle des Montagnes Blanches, comprise dans la zone d'étude, chevauche un seul ensemble physiographique, celui des hautes collines du Mont-Gosford, qui se prolonge au delà de la frontière avec les États-Unis. À son tour, cet ensemble se fractionne en trois unités de paysage : les collines du Porc-Épic, le mont Flat Top et le Mont-Gosford.

² Champ visuel : étendue de ce que l'on perçoit à partir d'un point d'observation.

La partie sud du territoire d'étude se démarque par les caractères suivants :

- Des paysages forestiers de hautes collines et de monts correspondant aux parties des municipalités de Saint-Robert, Frontenac, Notre-Dame-des-Bois et Saint-Augustin-de-Woburn ;
- Une variété de sommets et de versants abrupts perceptibles de l'extérieur de l'unité ;
- Un couvert forestier important ;
- L'absence de village ;
- Une faible accessibilité par le réseau routier ;
- La présence de deux secteurs associés à la ZEC Louise-Gosford ;
- Un même paysage partagé par deux pays.

2.3 LES UNITÉS DE PAYSAGE

Les treize fiches suivantes résument la caractérisation et l'évaluation des unités de paysage.

Unité de paysage no 1 : Vallées du lac Aylmer et du Grand lac Saint-François

Caractérisation de l'unité

Niveau de perception

Région naturelle : Plateau d'Estrie-Beauce

Ensemble physiographique : Bas-plateau appalachien

Caractères biophysiques

Étendue de terrain concave, vallonnée, orientée vers deux grands lacs : le lac Aylmer, un vaste élargissement de la rivière Saint-François et le Grand lac Saint-François, le 3^e lac en importance au Québec.

Importance de la forêt mélangée et des conifères dans les parties basses.

Occupation du sol

La partie du parc national de Frontenac présente dans cette unité se trouve à l'extérieur de la MRC du Granit.

Villégiature en bordure des lacs Elgin et Petit Lambton et de plus forte concentration autour des lacs Aylmer et Saint-François. Villégiature se transformant de plus en plus en résidence permanente.

Quelques fermes maraîchères et d'élevage côtoient des cultures de sapins de Noël et des lots forestiers privés. Cette unité ne compte aucun village.

Ambiance paysagère

Cette unité remembre les vallées du lac Aylmer et du Grand lac Saint-François en une seule grande unité car une faible partie de l'unité se trouve sur le territoire de la zone d'étude.

Paysage agroforestier fait de doux vallons cultivés où les quelques fermes participent à la découverte du paysage avec leurs champs cultivés.

Paysages de grands lacs bordés de plus en plus par des résidences qui densifient l'ancienne trame de villégiature.

Perceptions

Les champs et le faible relief créent quelques larges vues sur le lac Aylmer ou vers le Grand lac Saint-François et Lambton jusqu'au mont Mégantic. Les résidences et chalets ferment de plus en plus les abords des lacs par la succession des bâtiments et les hautes haies. Contribution du parc national de Frontenac à la qualité des versants du lac Saint-François mais faible présence de l'entrée au parc et de la qualité du cheminement.

Points noirs : la banlieue au bord du lac Saint-François, forte privatisation des rives des lacs.

Valorisations

Parc national de Frontenac pour la conservation d'un territoire exceptionnel.

Parc municipal du Grand-Lac-Saint-François à Lambton avec accès au lac.

Lacs Aylmer et Saint-François comme plan d'eau pour les activités nautiques et de pêche et cadre de villégiature. Sites archéologiques associés à la fréquentation amérindienne du territoire.



Plantation de sapins de Noël au bord du lac Aylmer



Doux vallons cultivés



Grand lac Saint-François

Évaluation de l'unité

Diversité : Moyenne

La mixité des occupations, fermes, résidences, villégiature, parc national, et les différentes échelles de lacs contribuent à la diversité de l'unité.

Caractère identitaire : Fort

Le lac Aylmer et le Grand lac Saint-François correspondent à deux lacs emblématiques de la région. Particulièrement, le Grand lac Saint-François est connu comme une composante paysagère d'intérêt à l'échelle du Québec. Le parc national de Frontenac contribue à la notoriété et à l'identité des lieux.

Capacité d'absorption : Faible

Malgré les dénivellations peu marquées, l'envergure des lacs crée de larges des champs visuels localisés qui ne facilitent pas l'intégration de nouveaux éléments construits particulièrement sur les versants autour des lacs.

Unité de paysage no 2 : Plateau de Lambton

Caractérisation de l'unité

Niveau de perception

Région naturelle : Plateau d'Estrie-Beauce

Ensemble physiographique : Haut-plateau appalachien

Caractères biophysiques

Portion de territoire composée de vallons, de coteaux et de buttes de grande amplitude, en transition douce, se trouvant en position surélevée par rapport aux unités adjacentes et traversée par la rivière aux Bleuets.

Boisés fortement découpés par les champs où prédominent les forêts mélangées et de conifères avec présence d'érablières.

Occupation du sol

Fermes laitières et d'élevage le long des rangs, culture de sapins de Noël, érablières. Rare plantation d'érables à Saint-Romain. Industries de matières premières et de transformation notamment du granit à Saint-Sébastien. Villages de Lambton, Saint-Sébastien et Saint-Romain sur la Route des Sommets, et de Courcelles.

Ambiance paysagère

Paysages, agricole et agroforestier, servant d'entrée à la région de Mégantic, dans le prolongement du caractère beauceron avec des fermes variées aux gros silos ou aux anciennes granges en bardeaux, et ponctués de villages soignés.

Perceptions

Longues échappées visuelles surtout dans Lambton, le long de la 108. Forte relation visuelle de village de Lambton vers le lac Saint-François et de Saint-Sébastien avec les monts du Morne et Sainte-Cécile.

Points noirs : espaces et affichage non maîtrisés à l'intersection sur la 108 vers Courcelles, abandon d'anciennes granges, parc industriel de Lambton, ligne et poste HQ sur la route 204, cas d'implantations mal intégrées au paysage.

Valorisations

Patrimoine religieux (église, presbytère, cimetière) de Lambton, patrimoine industriel du moulin Bernier et ferroviaire de l'ancienne voie du Québec Central, patrimoine résidentiel pionnier à Courcelles et Saint-Sébastien. Route des Sommets : routes 108 et 204, une route touristique reconnue. Corridor vert cyclable de l'ancienne voie ferrée par Courcelles (lien Beauce/Lac-Mégantic).



Grande ferme à Lambton



Vue éloignée des monts Morne et Sainte-Cécile



Petites implantations rurales à Saint-Sébastien

Évaluation de l'unité

Diversité : Moyenne

La personnalité différente des villages et la variété des patrimoines et des points de vue dans une campagne où les fermes sont diversifiées contribuent à la diversité de l'unité. Toutefois, l'unité tend à devenir de plus en plus homogène avec la déprise agricole.

Caractère identitaire : Moyen

La situation d'entrée à la région et la forte relation au Grand lac Saint-François et aux monts Morne et Sainte-Cécile renforcent l'identité de l'unité en regard d'éléments identitaires de la région : les grands lacs, les monts et le granit, même s'ils sont à l'extérieur de l'unité.

Capacité d'absorption : Faible

L'ouverture visuelle due à l'importance de l'agriculture et aux champs en culture, de même que la position surélevée de l'observateur le long des routes, rendent le paysage sensible à l'intégration de nouveaux éléments. Il s'agit d'une des unités les plus importantes pour l'étendue des champs agricoles.

Unité de paysage no 3 : Plateau de la haute Chaudière

Caractérisation de l'unité

Niveau de perception

Région naturelle : Plateau d'Estrie-Beauce

Ensemble physiographique : Haut-plateau appalachien

Caractères biophysiques

Haut plateau s'étirant jusqu'aux monts et lac Mégantic. Relief de coteaux aux sommets arrondis, morcelé par le lac Drolet, quelques lacs et rivières, dont le rebord nord-ouest s'élève aux monts Morne (824 m) et Sainte-Cécile (890 m) et les rebords sud-est et sud s'inclinent vers la rivière Chaudière et le lac Mégantic. Le fond de vallée de la Chaudière se rétrécit de plus en plus de la Beauce jusqu'à son embouchure. Forêts feuillues, mélangées et résineuses.

Occupation du sol

Industrie forestière, agriculture (fermes laitières, d'élevage) principalement le long de la Chaudière à Saint-Ludger, à Sainte-Cécile-de-Whitton et Lac-Drolet. Culture de sapins de Noël. Industries manufacturières à Lac-Mégantic. Érablières. Usines de granit. Villégiature.

Unité la plus habitée de la région avec la ville-centre de Lac-Mégantic et les villages de Lac-Drolet, Saint-Ludger, Marston et Val-Racine.

Ambiance paysagère

Monts dominant des paysages agricoles et agroforestiers, émaillés de villages tranquilles, en contraste avec la ville de Lac-Mégantic au creux d'un relief en amphithéâtre vers le lac. Intrusion du caractère agricole beauceron à Saint-Ludger avec les grosses fermes le long d'un rang double de chaque côté de la Chaudière.

Perceptions

Les routes rectilignes donnent accès à de longues échappées visuelles ouvertes par les champs cultivés ou fermées par la forêt. Panoramas vers les sommets au belvédère de la Maison du Granit et sommet du mont Morne.

Points noirs : parc industriel et boulevard d'entrée (cour avant, affichage) de Lac-Mégantic, carrière de granit, sablière, antennes, dévitalisation à Marston.

Valorisations

Patrimoines religieux en granit à Lac-Drolet et Sainte-Cécile-de-Whitton, patrimoine architectural résidentiel à Lac-Drolet. Centre du village de Saint-Ludger. Patrimoine religieux, ferroviaire (gare), architectural à Lac-Mégantic. Route des Sommets : routes 108, 204, 161, 263 : route touristique reconnue. Corridor Chaudière-Kennebec : axe touristique. Sentiers à la Maison du Granit et au mont Morne. Église de Marston transformée en théâtre.



Paysage forestier et le lac Drolet à partir de la Maison du Granit



Paysage de la haute Chaudière près de Saint-Ludger



Monts Sainte-Cécile et Saint-Sébastien à Sainte-Cécile-de-Whitton

Évaluation de l'unité

Diversité : Forte

Les monts, la rivière Chaudière, le lac Drolet, les villages aux caractères différents et la ville de Lac-Mégantic diversifient l'unité dans la présence d'échelles variées tant dans les éléments naturels qu'entre les villages. Le caractère architectural des résidences devient même hétéroclite du traditionnel au bungalow réinventé en granit.

Caractère identitaire : Fort

Le caractère des fermes, le caractère patrimonial et soigné du centre-ville de Lac-Mégantic, la qualité tranquille des villages de Lac-Drolet et de Sainte-Cécile, la présence du granit et des monts rehaussent le caractère identitaire de l'unité. Toutefois, la dévitalisation, le manque de soin de certains villages et l'étalement commercial à Lac-Mégantic affectent l'identité de l'unité.

Capacité d'absorption : Moyenne

La diversité des points de vue, l'ouverture des parcelles agricoles et le réseau routier rectiligne réduisent l'intégration de nouveaux éléments sur les hauteurs et les versants visibles.

Unité de paysage no 4 : Plateau d'Audet

Caractérisation de l'unité

Niveau de perception

Région naturelle : Plateau d'Estrie-Beauce

Ensemble physiographique : Haut-plateau appalachien

Caractères biophysiques

Portion de territoire étroite et longue, entre la rivière Chaudière et la fin des versants frontaliers, s'étirant jusqu'au lac Mégantic dont le relief se partage en coteaux, vallons et basses collines, entrecoupés par trois affluents de la Chaudière.

Forêts feuillue et mélangée, importance des érablières.

Occupation du sol

Agriculture avec forte présence de fermes laitières le long de la route 204 et vers Saint-Robert. Industrie forestière, érablières. Villages de Saint-Robert-Bellarmin, d'Audet et de Frontenac et du quartier de Sainte-Agnès de Lac-Mégantic. Chalets et résidences sur le lac Mégantic.

Ambiance paysagère

Campagne reculée où les fermes laitières habitent des poches agricoles entrecoupées de pans de forêts et de villages tranquilles, voire dévitalisés.

Perceptions

La surélévation du plateau, la configuration rectiligne des routes et les champs cultivés ouvrent de larges vues vers les collines et les monts de l'unité voisine jusqu'aux montagnes Blanches. L'unité débouche sur un point de vue vers le lac Mégantic. Découverte du paysage du lac Mégantic du haut de la Montagne de la Croix.

Points noirs : gravière, manque d'entretien localisé du bâti, parterres de coupes en vues éloignées au sud-est, implantations et gabarits de bâtiments mal intégrés près du lac Mégantic.

Valorisations

Patrimoine religieux anglican à Frontenac, patrimoine architectural de la rue Agnès et du secteur Sainte-Agnès de Lac-Mégantic

Montagne de la Croix avec sa croix lumineuse et son belvédère.

Route des Sommets : routes 204 : route touristique reconnue.

Évaluation de l'unité

Diversité : Faible

L'unité offre une relative homogénéité par la monotonie du patron d'occupation avec ses routes rectilignes au centre de l'unité et les villages et fermes de taille et de caractère semblables.

Caractère identitaire : Faible

L'ambiance de campagne et de villages dévitalisés domine et ne laisse pas de souvenir marquant au visiteur malgré les vues vers les sommets au sud-est et la présence de patrimoine d'intérêt dans le secteur Sainte-Agnès qui contribuent à l'identité de l'unité.

Capacité d'absorption : Moyenne

Les masses boisées et le relief vallonné facilitent l'intégration de nouveaux éléments sous certaines conditions. En effet, la configuration de haut-plateau donne une position surélevée à l'observateur, renforcée par l'ouverture des champs cultivés et les longues perspectives des routes sur les versants éloignés. La frange de l'unité donnant sur le lac Mégantic largement perceptible correspond aux versants les plus sensibles à de nouvelles insertions.



Paysage agroforestier à Saint-Robert



Ambiance rurale et vue vers les sommets de la route 204 à Audet



Aspect rectiligne de la route 204 et vue des sommets dans Frontenac

Unité de paysage no 5 : Plaine du lac Mégantic

Caractérisation de l'unité

Niveau de perception

Région naturelle : Plateau d'Estrie-Beauce

Ensemble physiographique : Haut-plateau appalachien

Caractères biophysiques

Terrain plat marqué par le lac des Araignées de 9 km² et surtout par le lac Mégantic, grand plan d'eau d'une qualité exceptionnelle, étroit (1,5 km), long de 16 km, découpé en baies et comprenant les terrains bas mal drainés du lac des Joncs et de la rivière Arnold. Le mont Louise, une intrusion granitique, borde l'unité sur la frontière américaine.

Forêt mélangée et de conifères, nombreuses plantations de pins.

Occupation du sol

Chalets et résidences autour du lac Mégantic. Club de golf Lac-Mégantic. Chalets, plage, rampe de mise à l'eau au lac des Araignées. Quelques fermes à Saint-Augustin-de-Woburn. Partie basse de la ZEC Louise Gosford (secteur Louise). Village de Saint-Augustin-de-Woburn.

Ambiance paysagère

Paysage de lacs, marqué par la majesté du lac Mégantic, où les résidences et chalets sont imprégnés dans un cadre de nature intègre et agrémenté par le village de Saint-Augustin-de-Woburn encadré de sommets.

Perceptions

Confinement des champs visuels à la route le long de la 161 par l'importance de la végétation en bordure du lac Mégantic et de la forêt avec bref élargissement visuel vis-à-vis du golf. Faible perception des lacs sauf à la tour d'observation des Hautes-Appalaches à Frontenac qui permet l'appréciation du lac Mégantic. Grâce aux champs cultivés, intérêt de la vue vers le village de Saint-Augustin et vers les sommets des monts Louise et Gosford.

Points noirs : forte privatisation des abords des lacs, halte de Woburn bordée par les installations du garage municipal.

Valorisations

Conservation du marais du lac des Joncs, le plus grand du genre au sud du Saint-Laurent.

Croisières, pêche, activités nautiques sur le lac Mégantic.

Plusieurs sites archéologiques reconnus témoignant d'une fréquentation amérindienne ancienne.

Patrimoine religieux (église en bois) à Saint-Augustin-de-Woburn.

Parcours alternatif de la Route des Sommets : portion de la route 161 : axe touristique reconnu. Corridor Chaudière-Kennebec.



Parc des Vétérans au bord du lac Mégantic



Enclave agricole au sud-est du lac Mégantic



Vue de la Plaine et des Montagnes Blanches à Saint-Augustin-de-Woburn

Évaluation de l'unité

Diversité : Moyenne

L'échelle et le caractère variés des lacs diversifient l'unité mais l'homogénéité de l'occupation et des terrains bas forestiers en réduit la portée.

Caractère identitaire : Fort

À lui seul, le lac Mégantic vaut le déplacement. Il s'agit d'un élément emblématique des paysages de la région. La conservation du marais du lac des Joncs contribue à l'intégrité du lac. La découverte du village de Saint-Augustin-de-Woburn, ceinturé de monts et collines, ajoute à l'attrait de l'unité.

Capacité d'absorption : Faible

Malgré l'importance du couvert d'arbres et les champs visuels souvent restreints, la capacité d'absorption demeure faible à cause de l'effet de cuvette ouverte vers le mont Louise qui limite la capacité de l'unité dans l'insertion de nouveaux éléments.

Unité de paysage no 6 : Basses collines de Piopolis

Caractérisation de l'unité

Niveau de perception

Région naturelle : Plateau d'Estrie-Beauce

Ensemble physiographique : Haut-plateau appalachien

Caractères biophysiques

Portion de territoire inclinée vers le lac Mégantic et relevée vers le mont Mégantic, aux reliefs convexes avec des dénivelés compris entre 100 et 200 m. Rivière Bergeron et quelques ruisseaux. Importance du couvert de forêts feuillues et mélangées avec présence d'érablières.

Occupation du sol

Agroforesterie. Résidences et chalets en bordure du lac Mégantic. Villages de Piopolis et de Notre-Dame-des-Bois.

Ambiance paysagère

Relief vallonné où se démarquent le village de charme de Piopolis, coincé entre la pente et le lac Mégantic, et le village de qualité de Notre-Dame-des-Bois accroché dans la pente. Dans le reste de l'unité, quelques fermes laitières créent des poches agricoles à l'ancienne avec de petits champs autour de la résidence, de la grange et des arbres fruitiers, dans un paysage dominé par la forêt.

Perceptions

Vue spectaculaire sur le lac Mégantic et le décor des sommets, longues vues encadrées au gré de la topographie et des ouvertures des champs dans un paysage généralement fermé par la végétation. Découverte soudaine de Piopolis. La partie sud de l'unité comprend le village de Notre-Dame-des-Bois et le belvédère avec son formidable panorama vers le mont Mégantic. Points noirs : parterres de coupe forestière visible de la route, manque d'entretien localisé du bâti et aspect dévitalisé localisé. Cas de mauvaise intégration de bâtiments en rive. Aménagement artificialisé de la pente au stationnement du quai de Piopolis. Mitage d'un sommet de colline par une implantation résidentielle.

Valorisations

Cœur villageois (église en bois, petit gabarit architectural soigné des résidences), circuit patrimonial, quai aménagé, rampe de mise à l'eau à Piopolis.

Route des Sommets (route 263) et parcours alternatif : axe touristique reconnu.



Route qui ondule dans la campagne de Piopolis



Vue panoramique vers les sommets à partir des hauteurs de Piopolis



Vue du village de Notre-Dame-des-Bois avec l'arrière plan forestier des collines

Évaluation de l'unité

Diversité : Faible

Malgré la variété du relief de collines et la présence de deux villages, l'agencement des petits champs et l'importance de la forêt rendent l'unité relativement homogène.

Caractère identitaire : Moyen

Le charme et l'intégrité du village de Piopolis, greffé au lac Mégantic, et la qualité du village de Notre-Dame-des-Bois renforcent l'identité de cette unité auquel contribue le caractère passéiste de quelques fermes et la localisation réussie de la halte de Notre-Dame-des-Bois avec des vues sur les sommets du mont Mégantic. La vue spectaculaire sur les sommets à l'ouest de Piopolis prend une dimension quasi emblématique du caractère régional. Toutefois, la perception des coupes forestières affecte partiellement l'intégrité de cette unité.

Capacité d'absorption : Moyenne

Le morcellement du relief, l'importance du couvert forestier et la faible desserte routière favorisent l'intégration de nouveaux éléments sauf sur les versants très visibles en bordure du lac Mégantic et dans les ouvertures visuelles accessibles à partir des parcelles cultivées.

Unité de paysage no 7 : Vallée de la haute rivière au Saumon

Caractérisation de l'unité

Niveau de perception

Région naturelle : Plateau d'Estrie-Beauce

Ensemble physiographique : Haut-plateau appalachien

Caractères biophysiques

Étendue de terrain de forme concave se rétrécissant le long de la rivière au Saumon pour contourner le pied du mont Mégantic et dont les bords se rehaussent pour inclure les bas de versants vers Notre-Dame-des-Bois et au sud jusqu'au pied des montagnes Blanches. Relief plat où s'écoulent aussi les rivières Chesham et Ditton. Dominante de forêts feuillues et mélangées.

Occupation du sol

Agriculture (fermes laitières, élevage bovin), transformation du bois, usine de guitare à La Patrie. L'unité comprend la partie basse de la municipalité et du village de La Patrie, de même que Chartierville localisé dans la MRC du Haut-Saint-François. L'unité comprend une partie de la route d'accès au parc du Mont-Mégantic.

Ambiance paysagère

Ambiance de paysage champêtre, de prairie basse et de forêt au relief doux qui contraste avec le mont Mégantic, et bordée par le village de La Patrie.

Perceptions

Larges vues sur le mont Mégantic, les basses collines de Piopolis, la bordure du plateau de La Patrie et jusqu'aux montagnes Blanches. Intérêt de la halte de La Patrie, greffée à un parc municipal, située à la limite ouest de l'unité et permettant de découvrir l'étendue du paysage de l'unité et le mont Mégantic. Les rivières demeurent peu perceptibles.

Points noirs : intégration non nuancée de commerces et de la cour à bois dans le village de La Patrie, affichage disparate devant une croix de chemin le long du parcours d'entrée au parc national du Mont-Mégantic.

Valorisations

Route des Sommets : route 212 : axe touristique reconnu.



Vallée du côté ouest du mont Mégantic



Étendue agricole vers le village de La Patrie



Grands champs au pied du mont Mégantic

Évaluation de l'unité

Diversité : Faible

Le caractère de l'unité se révèle peu diversifié malgré la présence du village de La Patrie. Mais ceci n'en fait pas pour autant une unité monotone à cause du fort contraste entre les prairies basses et le mont Mégantic.

Caractère identitaire : Moyen

Globalement, cette unité a conservé l'intégrité de son paysage de campagne ouverte où s'impose le mont Mégantic. Cette unité sert à une mise en scène d'intérêt du mont et joue un rôle de porte d'entrée au parc.

Capacité d'absorption : Faible

L'ampleur des vues accessibles depuis la Route des Sommets, la route 257 et la halte de La Patrie rend cette unité très sensible aux insertions diverses mal maîtrisées.

Unité de paysage no 8 : Mont Mégantic

Caractérisation de l'unité

Niveau de perception

Région naturelle : Plateau d'Estrie-Beauce

Ensemble physiographique : Haut-plateau appalachien

Caractères biophysiques

Massif isolé, d'un diamètre d'env. 10 km, d'une formation distincte des Appalaches, composé de plusieurs monts : Saint-Joseph, Victoria, Franceville et Pain de Sucre en arc de cercle au nord et Notre-Dame, Noire et des Cohoes formant le massif lui-même où culmine le mont Mégantic à 1 105 m. Érablière à bouleau jaune au bas des versants, vallées et plateaux, forêt mélangée sur les parties plus hautes et sapinières sur les sommets.

Occupation du sol

Occupé en majeure partie par le parc national du Mont-Mégantic (centre d'interprétation, camping, sentiers, belvédères) et la Réserve écologique Samuel-Brisson. On y trouve l'Observatoire du Mont-Mégantic (centre de recherche en astrophysique, résidences, centre d'interprétation de l'ASTROlab, accès automobile). Chapelle, belvédère et accès automobile au sommet du mont Saint-Joseph.

Ambiance paysagère

Paysage de montagne dominant les environs et formant une masse verte intègre.

Perceptions

La forme circulaire du mont et la présence de routes qui en font le tour permettent de le découvrir sur toutes ces faces. Sa position dominante sur les environs et sa configuration isolée, en fait un mont perceptible de loin à partir de nombreux points de vue. Les sentiers et deux routes donnent accès à 4 monts dont le mont Saint-Joseph avec un belvédère accessible par auto. Plusieurs points de vue sur les environs à partir du réseau de sentiers.

Bonne intégration des éléments au sommet.

Faible caractère du parcours d'accès au parc et faible unicité de l'entrée au parc. Antenne de télécommunication au sommet.

Valorisations

Parc national du Mont-Mégantic, classé comme parc de conservation pour la protection d'un territoire des Montagnes Frontalières. Réserve pour la protection d'écosystèmes représentatifs et d'une forêt rare, la sapinière à oxalide des montagnes. Contrôle de la pollution lumineuse dans la première réserve de ciel étoilé à l'échelle internationale (RICE).

Évaluation de l'unité

Diversité : Faible

Malgré l'unicité et la diversité des écosystèmes présents dans le parc, le mont exprime une faible diversité paysagère par l'homogénéité du caractère vert de la montagne.

Caractère identitaire : Fort

Le mont Mégantic correspond à un emblème national et régional, représentatif de la région naturelle des Montagnes Frontalières, caractéristique du sud du Québec. La préservation de l'intégrité du mont et l'accès au public par le biais des activités du parc national, de même que les activités de recherche de l'Observatoire d'astrophysique, doté du plus grand télescope de l'est d'Amérique du Nord, et les activités d'interprétation de l'ASTROlab créent une identité forte de rayonnement international.

Capacité d'absorption : Faible

Malgré l'étendue de la forêt, les versants du mont, visibles sur de longues distances et perceptibles depuis plusieurs points de vue sont très sensibles aux nouvelles insertions.



Vue du versant ouest du mont Mégantic de la route 257



Vue du mont Mégantic à partir de la halte à Notre-Dame-des-Bois



Vue du versant est du mont Mégantic

Unité de paysage no 9 : Plateau de La Patrie

Caractérisation de l'unité

Niveau de perception

Région naturelle : Plateau d'Estrie-Beauce

Ensemble physiographique : Haut-plateau appalachien

Caractères biophysiques

Large plateau s'étendant vers l'ouest, au delà de la zone d'étude. Portion de territoire au relief à grande amplitude horizontale surplombant la vallée de la haute rivière au Saumon.

Dominante de forêts feuillues et mélangées.

Occupation du sol

Agriculture, forêt. L'unité ne comprend que la partie haute de la municipalité et du village de La Patrie jusqu'à la limite ouest de la municipalité alors qu'elle s'étend vers l'ouest jusqu'à Cookshire.

Ambiance paysagère

Frangé ouest de la zone d'étude et porte d'entrée à la région de Mégantic et à la Route des Sommets depuis Sherbrooke. Paysage agroforestier de transition, agrémenté par le cimetière de La Patrie qui participe au paysage.

Perceptions

Longue vue encadrée par la forêt jusqu'au mont Mégantic, jusqu'aux collines de Piopolis et au village de Notre-Dame-des-Bois. Situation d'intérêt du cimetière de La Patrie qui domine le paysage.

Valorisations

Route des Sommets : route 212 : axe touristique reconnu.



Localisation du village de La Patrie entre une vallée et un plateau



Partie du plateau à l'entrée ouest du village de La Patrie



Cimetière de La Patrie

Évaluation de l'unité

Diversité : Faible

La partie de cette unité comprise dans la zone d'étude offre un caractère peu diversifié.

Caractère identitaire : Faible

Le fait que cette unité s'étend surtout hors de la zone d'étude réduit considérablement sa portée identitaire. Malgré son positionnement à l'entrée, ce rôle est davantage joué par le village même de La Patrie.

Capacité d'absorption : Moyenne

L'étendue du couvert forestier et les champs visuels relativement restreints facilitent les insertions à condition de prendre soin de la qualité des environs du cimetière et du caractère d'entrée de cette unité.

Unité de paysage no 10 : Buttes de Stornoway

Caractérisation de l'unité

Niveau de perception

Région naturelle : Plateau d'Estrie-Beauce

Ensemble physiographique : Haut-plateau appalachien

Caractères biophysiques

Large unité avec des dénivelés compris entre 50 et 100 m, comprenant des versants sur les lacs Aylmer, Elgin, Saint-François et s'étendant jusqu'au mont Mégantic. Relief comprenant plusieurs vallées entrecoupées par des intrusions granitiques en forme d'anneau, typiques du parc national de Frontenac, et morcelées par plusieurs cours d'eau, ruisseaux, lacs, et les rivières Felton, Sauvage, Noire et Legendre. Forêts feuillues avec érablières et forêts mélangées, importance des forêts de résineux dans les terrains bas.

Occupation du sol

Agriculture, sapins de Noël, transformation du bois, transport ferroviaire, industries, villégiature et partie du parc national de Frontenac incluse dans la MRC du Granit (accueil, sentiers, camping, activités nautiques). ZEC Saint-Romain. Villages de Stratford, Stornoway, Milan et Nantes.

Ambiance paysagère

Paysage de campagne ouverte, vallonnée, marquée de belles fermes dans Stratford et Stornoway, et entrecoupé de nombreux terrains bas boisés avec parcours d'entrée au secteur sud du parc national de Frontenac par la route 263. Paysages plus forestiers dans la municipalité de Saint-Romain.

Perceptions

Larges vues grâce aux champs en culture et aux longues perspectives des routes rectilignes, surtout le long de 161. Présence discrète et découverte progressive du parc national de Frontenac du fait qu'il occupe des terrains bas peu visibles. Tour d'observation au marais Maskinongé.

Points noirs : dévitalisation et aspect peu soigné de l'ancienne église de Nantes. Absence d'aménagement des terrains en façade et faible intégration à la route d'industries fleurons de Milan. Faible caractère de la route vers le parc national de Frontenac. Absence d'aménagement des abords du pont de fer. Deux lignes hydroélectriques. Plusieurs antennes ou tours de transmission.

Valorisations

Parc national de Frontenac représentatif de la région naturelle des chaînons de l'Estrie, de la Beauce et de Bellechasse.

Cimetière et parc commémorant un personnage légendaire à Milan. Moulin à farine Legendre à Stornoway. Sentiers du Marais Maskinongé. Forêt habitée de Saint-Romain. Route des Sommets : portions des routes 108 et 161.



Fermeture du paysage dans la vue vers le village de Milan



Paysage agricole dans Stornoway



Vue vers le mont Aylmer dans Stratford

Évaluation de l'unité

Diversité : Moyenne

La topographie vallonnée et variée, les villages différents et les occupations diversifiées jusqu'à la présence d'un parc national, les échelles variées des cours d'eau, la présence de grands et de petits lacs, ouverts ou cachés, de rivières et de ruisseaux rehaussent la diversité de l'unité.

Caractère identitaire : Moyen

La notoriété et l'intérêt de la découverte des paysages du parc national de Frontenac, de même que l'intérêt des villages de Stornoway et de Stratford et de leurs environs, rehaussent le caractère mémorable et l'expérience paysagère de l'ensemble de l'unité. Mais la présence de paysages du quotidien banalisés affecte l'unité.

Capacité d'absorption : Moyenne

L'étendue des vues grâce à l'agriculture encore présente et la douceur du relief diminuent la capacité d'absorption des nouvelles insertions mais leur intégration se révèle facilitée par la diversité paysagère.

Unité de paysage no 11 : Collines du Porc-Épic

Caractérisation de l'unité

Niveau de perception

Région naturelle : Montagnes Blanches

Ensemble physiographique : Hautes collines du mont Gosford

Caractères biophysiques

Chaînon de collines frontalières avec des dénivelés de 300 à 400 m, culminant à la montagne du Porc-Épic, aux monts Bélanger, Round Top et Cliche. Basses et moyennes collines perpendiculaires à la frontière américaine.

Importance des érablières en forêt publique.

Occupation du sol

Industrie forestière. Arrière-lot des municipalités de Saint-Robert-Bellarmin, de Saint-Ludger et d'Audet. Aucun village. Unité accessible que par des chemins forestiers. Villégiature forestière. Sentiers au mont Bélanger.

Ambiance paysagère

Paysage de collines forestières reculées et de chalets dans le bois.

Perceptions

Vues éloignées des sommets à partir de l'unité du plateau d'Audet.

Point noir : parterres de coupe visibles à partir de rangs dans Saint-Robert-Bellarmin et de la route 204.

Valorisations

Vue de sommets à partir de la Route des Sommets.



Vue des sommets dans la municipalité de Saint-Robert



Vue des sommets à partir de la route 204

Évaluation de l'unité

Diversité : Faible

Le caractère forestier homogène de l'unité et la faible diversité de son occupation donnent à l'unité une faible diversité.

Caractère identitaire : Faible

Malgré l'intérêt des sommets, la faible accessibilité à ce paysage de sommets sauf à partir d'une section de la route 204, mais surtout l'absence de village atténuent la portée identitaire de l'unité.

Capacité d'absorption : Forte

L'importance du couvert forestier, la faible accessibilité et le dynamisme du relief facilitent les diverses insertions et donnent une capacité d'absorption élevée à l'unité sauf pour les versants visibles de la route des Sommets, sensibles aux intrusions massives comme les coupes forestières.

Unité de paysage no 12 : Mont Flat Top

Caractérisation de l'unité

Niveau de perception

Région naturelle : Montagnes Blanches

Ensemble physiographique : Hautes collines du Mont Gosford

Caractères biophysiques

Relief énergique avec des dénivelés de plus de 500 m comprenant des versants abrupts dont le mont Flat Top et les versants des monts Merrill et Caribou, en bordure de la frontière américaine.

Occupation du sol

Industrie forestière. Arrière-lot de la municipalité de Frontenac. Aucun village. Versants forestiers du secteur Louise de la ZEC Louise-Gosford.

Ambiance paysagère

Paysage forestier de chasse et de pêche.

Perceptions

Vues éloignées des sommets à partir de la route 161 du côté est du lac Mégantic. Sommets et versants qui encadrent le lac et la rivière aux Araignées.

Points noirs : parterres de coupe forestière.

Valorisations

Territoire de chasse et de pêche du secteur Louise de la ZEC Louise-Gosford.



Arrière-plan des Montagnes Blanches à partir de la plaine de Saint-Augustin-de-Woburn

Évaluation de l'unité

Diversité : Faible

Le caractère forestier homogène et la faible diversité d'occupation affaiblissent la diversité de l'unité.

Caractère identitaire : Moyen

Malgré la faible accessibilité à cette unité et l'absence de village, le paysage de sommets perceptibles à partir de la Route des Sommets et la présence d'une ZEC rehaussent l'identité et le caractère mémorable de cette unité à une valeur moyenne.

Capacité d'absorption : Moyenne

La vigueur du relief et l'importance de la forêt y facilitent les insertions et augmentent la capacité de l'unité à intégrer de nouvelles insertions sauf sur les versants sensibles perceptibles à partir de lieux fréquentés pour la chasse et la pêche ou sur les versants pouvant affecter la perception de l'intégrité du territoire.

Unité de paysage no 13 : Mont Gosford

Caractérisation de l'unité

Niveau de perception

Région naturelle : Montagnes Blanches

Ensemble physiographique : Hautes collines du Mont-Gosford

Caractères biophysiques

Relief énergique avec des dénivelés de plus de 500 m, dominé par le mont Gosford, le plus haut mont de la région de Mégantic, comprenant aussi les monts Scotch, de l'Ours et une partie du mont Saddle et de la montagne de Marbre. Unité en bordure de la frontière américaine.

Présence d'un écosystème forestier exceptionnel au sommet du mont Gosford.

Occupation du sol

Industrie forestière. Arrière-lot des municipalités de Saint-Augustin-de-Woburn et de Notre-Dame-des-Bois. Aucun village. Secteur Gosford de la ZEC Louise-Gosford. Sentiers transfrontaliers.

Ambiance paysagère

Paysage de versants et de sommets forestiers accessibles à la randonnée.

Perceptions

Vue des sommets à partir de la Route des Sommets (263 et 212).

Encadrement de qualité du village de Saint-Augustin-de-Woburn par des versants et des sommets boisés intègres. Découverte d'un paysage panoramique à la tour d'observation au sommet du mont Gosford.

Vue de la falaise de la montagne de Marbre à partir du réseau de sentiers transfrontaliers.

Valorisations

Secteur Gosford de la ZEC Louise-Gosford comme territoire de chasse et de pêche. Sentiers et accès au mont Gosford..

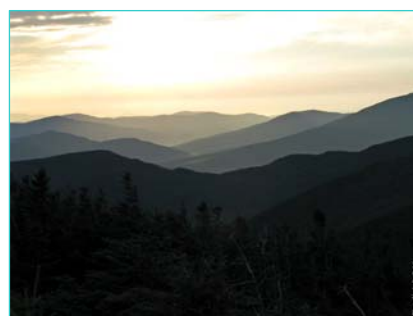
Forêt habitée du mont Gosford.

Projet de réserve écologique du Mont-Gosford pour protéger deux peuplements forestiers rares : la sapinière à sapin baumier et à oxalide des montagnes et la sapinière à sapin baumier et à épinette rouge, de même que l'aire de nidification d'oiseaux de milieu arctique-alpin.

Avant-projet de réserve écologique à la Montagne de Marbre : présence d'écosystèmes fragiles, intérêt ornithologique (aigle), géologie particulière et site archéologique.



Tour d'observation au sommet du mont Gosford (CLD de la MRC du Granit)



Vue à partir du sommet du mont Gosford (CLD de la MRC du Granit)

Évaluation de l'unité

Diversité : Moyenne

La présence de plusieurs monts, la variété et l'énergie du relief augmentent la diversité de l'unité à une valeur moyenne malgré l'homogénéité de l'unité comme paysage forestier.

Caractère identitaire : Fort

La présence emblématique du mont Gosford, un mont icône de l'Estrie, et de la falaise de la montagne de Marbre donnent à l'unité un fort caractère identitaire malgré l'absence de village.

Capacité d'absorption : Moyenne

La vigueur du relief et l'importance de la forêt facilitent les insertions et augmentent la capacité d'absorption de l'unité à une valeur moyenne. Toutefois, l'intégration mal maîtrisée de nouveaux éléments sur les sommets et les versants sensibles, particulièrement au mont Gosford et à la montagne de Marbre, vus à partir de la Route des Sommets, de la tour d'observation et à partir de lieux fréquentés pour la chasse et la pêche peut affecter la perception de l'intégrité de ce territoire.

2.4 ANALYSE PAYSAGÈRE

L'analyse paysagère met en évidence les forces du paysage distinctives de la région de Mégantic qui lui donnent sa signature paysagère. Trois catégories de composantes du paysage retiennent l'attention : les éléments structurants, les lieux à forte valeur paysagère et les points noirs.

ÉLÉMENTS NATURELS STRUCTURANTS DU PAYSAGE

Les éléments structurants désignent les éléments naturels et humanisés significatifs qui forment les grands traits du paysage. Leur mise en évidence permet de décoder et de comprendre la composition du paysage. Quatre éléments naturels structurants qualifient le paysage à l'étude soit : les monts, les grands lacs, la rivière et la forêt.



Mont Mégantic

Les monts

Les monts marquent le paysage. Un mont isolé, le Mont Mégantic, domine cette partie du plateau Estrie-Beauce et culmine à 1 105 m. Il se distingue des Appalaches par sa formation et fait partie des neuf montérégiennes du sud-ouest du Québec avec son cœur de roches ignées intrusives. Quelques collines émergent au-dessus des plateaux et des buttes : les monts Sainte-Cécile, Saint-Sébastien, Morne et Aylmer. Mais surtout les Montagnes Blanches s'alignent le long de la frontière américaine avec des monts comme Bélanger, Flat Top, Pisgah, Saddle, les montagnes du Porc-Épic et de Marbre, dominés par le mont Gosford avec ses 1 193 m d'altitude. Le parc national de Frontenac recèle également d'une formation géologique d'intérêt avec les collines de Winslow, une intrusion magmatique.

Les grands lacs

Trois lacs distinguent la région de Mégantic par leur étendue : le Grand lac Saint-François, troisième lac en importance au sud du Saint-Laurent, le lac Aylmer et le lac Mégantic. S'ajoutent également les lacs aux Araignées, Drolet et Elgin de moyenne envergure. Leur étendue dégage de larges bassins visuels vers des versants boisés. Ces lacs sont associés à des lieux de villégiature, gagnés de plus en plus par des résidences permanentes. De petits lacs parsèment la trame forestière, comme au parc national de Frontenac mais très peu perceptibles dans le paysage.

La rivière Chaudière

La rivière Chaudière prend son embouchure au lac Mégantic et borde la limite sud du plateau de la haute Chaudière. Cette rivière en méandres s'associe à un paysage agricole dans le prolongement du paysage beauceron avec des fermes laitières sur un rang double c'est-à-dire de chaque côté de la rivière. D'autres rivières, comme Felton, aux Bleuets, au Saumon, Victoria ou Chesham sillonnent des terrains bas. Elles sont généralement peu perceptibles dans le paysage, sinon par les masses boisées qui les bordent.



Lac Mégantic



Fermes et boisés le long de la Chaudière



La forêt



Route qui ondule vers Notre-Dame-des-Bois, un village en hauteur



Centre de Lac-Mégantic

La forêt

De grandes forêts sur les versants des collines, des monts et autour des lacs couvrent plus de 80 % du territoire et font de la région de Mégantic la plus forestière de l'Estrie. La région se trouve dans le domaine de l'érablière à bouleau jaune. Les forêts feuillues avec d'importantes érablières en production occupent le bas des pentes alors que les forêts mixtes se trouvent sur les terrains bas mal drainés ou plus en altitude. Des forêts de conifères coiffent les plus hauts sommets. Cet étagement caractéristique des peuplements en relation avec l'altitude peut être observé au parc national du Mont-Mégantic alors que l'érablière à bouleau jaune, des forêts mixtes et une frênaie pure, un peuplement d'intérêt, signent l'identité du parc national de Frontenac.

Le sommet le plus élevé du mont Gosford recèle de deux peuplements forestiers rares, la sapinière à sapin baumier et à oxalide des montagnes et la sapinière à sapin baumier et à épinette rouge. Le MDDEP y projette la création d'une réserve écologique afin de protéger cet habitat exceptionnel. Un avant-projet de réserve écologique est également sous étude pour protéger les écosystèmes fragiles de la montagne de Marbre.

Le ciel étoilé

La vue des étoiles est une des richesses de la région de Mégantic. Le mont Mégantic se démarque par la présence d'un lieu unique pour la recherche, le développement technologique et l'éducation supérieure avec le Centre de recherche en astrophysique du Québec, le fleuron de l'astronomie au Canada. On y trouve aussi l'ASTROlab, un musée et centre d'éducation en astronomie dédié au grand public.

ÉLÉMENTS HUMANISÉS STRUCTURANTS DU PAYSAGE

Les routes

La région de Mégantic se distingue par des routes rectilignes sur de grandes distances comme de longs rubans droits. Ces routes se superposent au cadastre typique de l'Estrie, le canton. Ce cadastre d'origine n'a aucune relation avec le relief de telle sorte que les routes ondulent sur le relief. Les routes droites et ondulantes créent de longues perspectives sur le paysage et s'avèrent un trait caractéristique des paysages de Mégantic.

La ville et les villages

Certains cœurs des municipalités contribuent à mettre en valeur la structure vallonnée de collines et de buttes du territoire. Deux implantations distinguent la région: les cœurs villageois localisés

sur des hauteurs et les centres dans les vallées. Les villages des hauteurs, comme Lambton, Saint-Sébastien et Notre-Dame-des-Bois, créent une signature typique par des églises formant des repères clairs dans le paysage et par leur relation étroite avec la colline. Ils surplombent les environs et offrent des vues sur le paysage de la région. Les centres dans les vallées établissent un lien fort avec des cours d'eau, un lac ou une rivière, comme dans les cas du centre-ville de Lac-Mégantic, des villages de Lac-Drolet, Piopolis ou Saint-Ludger. Ces lieux offrent généralement peu de perspective visuelle sur l'extérieur. D'autres villages possèdent une localisation plus discrète comme La Patrie par une implantation à mi-hauteur.



Entrée du parc du Mont-Mégantic

LIEUX À FORTE VALEUR PAYSAGÈRE

Les lieux à forte valeur paysagère correspondent à des zones ou des éléments ponctuels qui rehaussent l'expérience de découverte des paysages de la région de Mégantic et qui contribuent à sa qualité paysagère. Ces lieux sont regroupés en quatre catégories : les lieux d'influence sur le caractère naturel de la région, sur la découverte des paysages, sur la qualité et l'identité des milieux de vie et les accès collectifs aux paysages.

Lieux d'influence sur le caractère naturel des paysages

Il s'agit de grandes zones à caractère naturel qui sont perceptibles dans le paysage. Certaines sont largement fréquentées par une clientèle qui y recherche une expérience dans un cadre naturel. On y trouve :

Les parcs nationaux

Le parc national de Frontenac et le parc national du Mont-Mégantic sont respectivement représentatifs de la région naturelle du Québec des chaînons de l'Estrie, de la Beauce et de Bellechasse et des Montagnes Frontalières. Ils assurent la conservation d'habitats de haute valeur écologique tout en étant accessibles à une large clientèle pour la pratique d'activités récréatives.

Les ZEC

Deux Zones d'Exploitation Contrôlée donnent accès à des territoires de chasse et de pêche. La ZEC Louise-Gosford, répartie en deux secteurs (secteurs Louise et Gosford), couvre de grandes zones forestières sur les versants et sommets de monts tels que Flat Top, Caribou, Pisgah et Gosford. La ZEC Saint-Romain occupe un plus petit territoire perceptible le long de la Route 108 sur un versant au bord de la rivière Felton.

Les secteurs de conservation

En particulier, deux secteurs de conservation protègent l'intégrité de lieux stratégiques dans les paysages de la région : le marais du lac des Joncs qui préserve la qualité de l'eau du lac Mégantic et l'intégrité naturelle de l'embouchure du lac, de même que la Réserve écologique Samuel-Brisson qui veille à la préservation d'un écosystème localisé sur le versant nord du Mont Mégantic.



Point de vue d'intérêt sur les hauteurs de Piopolis



Halte à Notre-Dame-des-Bois



Halte à La Patrie



Importance du champ à l'avant-plan

Lieux d'influence sur la découverte des paysages

La Route des Sommets

Cette route reconnue par Tourisme Québec fait découvrir les sommets représentatifs des Appalaches et les grands lacs de la région de Mégantic et ses cœurs villageois. Le trajet, long de 157 km comprenant le trajet alternatif, donne accès à tous les paysages de Mégantic.

Les points de vue d'intérêt

Les points de vue d'intérêt représentent des lieux de découverte du paysage. Ils favorisent aussi une compréhension du territoire.

La région de Mégantic se distingue par la présence de nombreux points de vue d'intérêt grâce à de fréquents champs visuels profonds, dus à la structure particulière de la topographie et à la configuration des routes rectilignes. Ils se répartissent en majorité le long de la Route des Sommets mais aussi le long d'autres routes. Ils sont ainsi accessibles à partir du domaine public. Les principaux points de vue d'intérêt répertoriés lors de l'inventaire sont cartographiés sur la carte 1 *Analyse paysagère*.

Trois haltes de la Route des Sommets offrent la découverte thématique des sommets, à La Patrie, Notre-Dame-des-Bois, Lac-Mégantic. La tour d'observation des Hautes-Appalaches à Frontenac et les tours d'observation en haut des monts Morne et Gosford, de même que les belvédères au Mont Mégantic, à la Maison du Granit et à la Montagne de la Croix permettent également de découvrir de larges panoramas.

Les espaces ouverts des paysages agricoles et agroforestiers

La découverte et la lecture des paysages se font principalement à partir de la route. Outre la position de l'observateur conditionnée par la topographie et la configuration de la route, la nature des espaces situés à l'avant-plan visuel s'avère aussi déterminante dans la découverte des paysages. La trame des espaces ouverts cultivés contribue à l'intérêt et au dynamisme du parcours. C'est pourquoi le capital d'espaces ouverts existants se révèle précieux dans la découverte des paysages de la région.

Toutefois, les paysages agricoles et agroforestiers de Mégantic évoluent et ont connu des modifications avec la présence de friches agricoles, le reboisement de parcelles par des plantations d'épinettes ou de pins, la plantation

d'écrans aux abords de résidences, mais aussi avec la présence de bâtiments.

Outre les accès visuels aux paysages à travers la Route des Sommets et les autres routes, les haltes, les belvédères et les tours d'observation, les accès en bordure des lacs ancrent la valeur sociale.

Lieux d'influence sur la qualité et l'identité des milieux

Les villages et le centre-ville de caractère

Le charme des lieux, la typicité, la présence de patrimoine bâti d'intérêt et de milieux de vie distinctifs créent des lieux de caractère. Le charme particulier et la typicité d'un cœur villageois sont influencés par la qualité architecturale des bâtiments et de l'aménagement des terrains, et par le respect des patrimoines bâtis et paysagers. Les milieux de vie de qualité se distinguent par leur relation avec des éléments naturels comme des accès aménagés à un lac, la présence d'aires de repos extérieures et de trottoirs pour marcher ou déambuler. La qualité des milieux de vie s'adresse en premier lieu aux citoyens. En second, ils deviennent des lieux d'intérêt pour les visiteurs. Trois villages, Courcelles, Piopolis et Notre-Dame-des-Bois, de même que le centre-ville de Lac-Mégantic avec la rue commerciale restaurée, le secteur Saint-Agnès et le parc des Vétérans, retiennent l'attention.

Les patrimoines d'intérêt

L'histoire de l'occupation de la région de Mégantic se lit à travers plusieurs témoins des héritages amérindiens, irlandais, écossais, anglais et canadien-français. Cette histoire s'inscrit dans la richesse des noms et toponymes de la région. Plusieurs types de patrimoine peuvent être appréciés dans la région : religieux (église, presbytère, cimetière), institutionnel (couvent), résidentiel, commercial, ferroviaire (gare, tronçon de voie ferrée, pont), commémoratif (site relié à un personnage), archéologique (site relié à la présence autochtone).



Centre-ville de Lac-Mégantic



Village de Courcelles



Village de Piopolis



Village de Notre-Dame-des-Bois



Moulin Bernier à Courcelles



Grange en bardeau de cèdre avec encorbellement



Zone commerciale à l'entrée de Lac-Mégantic



Grand bâtiment industriel contrastant

Généralement, il s'agit d'éléments ponctuels, disséminés sur le territoire et rattachés au cœur d'un village. Les principaux ensembles se trouvent au cœur de la ville de Lac-Mégantic, à Saint-Ludger, à Courcelles et Piopolis.

Toutefois, malgré l'importance des paysages agricoles et agroforestiers dans l'histoire régionale, on note la faible représentativité d'ensembles ruraux, de patrimoines agricole (grange), horticole (verger) et paysager (jardin ou arbre remarquable).

POINTS NOIRS

Globalement, il est important de mentionner que la région de Mégantic se révèle assez intègre à l'égard de la qualité de ses paysages. Les points noirs identifiés désignent des zones qui perturbent la qualité des paysages que de manière localisée. On y retrouve surtout des zones mal intégrées, des gravières et sablières, les antennes et tours de retransmission, les lignes hydroélectriques, des parterres de coupe forestière, des zones de déprise agricole et des zones d'entreposage. Afin qu'ils n'altèrent pas la qualité des paysages, les points noirs nécessitent une intégration particulière.

Zones mal intégrées

Huit zones mal intégrées ont été repérées le long des parcours d'inventaire. Il s'agit de zones commerciales, industrielles ou résidentielles. La principale zone commerciale mal intégrée correspond à l'entrée nord-ouest de la ville de Lac-Mégantic où l'affichage important, les grands bâtiments et grands stationnements peu aménagés, l'alimentation des services en aérien, l'absence d'arbres et de trottoirs créent un boulevard urbain anonyme qui ne traduit pas l'identité des lieux. La seconde zone de moindre importance concerne l'intersection vers le village de Courcelles sur la Route 108. L'affichage, les entrées non définies et l'absence d'aménagement aux commerces se révèlent peu en lien avec le caractère particulier du village de Courcelles.



Industries à intégrer

Les parcs industriels souvent localisés à l'entrée de la ville et des villages ne facilitent pas la création d'entrées réussies et attrayantes. Des zones industrielles affectent l'entrée à La Patrie et à Lambton par des cours à bois non organisées, à Milan par deux industries fleurons de la région mais aux façades non aménagées et à Lac-Mégantic par la présence d'une industrie de grand gabarit d'une couleur qui contraste fortement dans le paysage.

Parmi les principales zones résidentielles mal intégrées, notons l'organisation compacte des bâtiments près de la rive à l'embouchure du Grand lac Saint-François et la zone des condominiums à Lac-Mégantic par le gabarit du bâtiment et sa couleur contrastante.



Intersection à Courcelles

Affichage

L'affichage mal intégré ne constitue pas un problème marquant de la région de Mégantic si ce n'est à l'entrée de la ville de Lac-Mégantic et à l'intersection de Courcelles. D'autres cas ponctuent le territoire de manière diffuse. Toutefois, il s'agit d'une dimension importante qui requiert qu'une attention lui soit accordée.

Gravières, sablières et carrières

Deux gravières/sablières marquent le paysage : l'une située près de l'entrée ouest à Lac-Mégantic par la Route 204 et l'autre à Marston, particulièrement visible en provenance de Piopolis.



Sablière à Marston

Une carrière de granit laisse aussi une empreinte dans le paysage sur le mont Sainte-Cécile. Elle demeure perceptible à partir de routes locales et n'est pas actuellement exploitée mais pourrait l'être éventuellement.

Antennes et tours de retransmission

Huit antennes ont été identifiées mais, il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif. D'autres antennes ont été observées autour du lac Mégantic. Elles sont perceptibles dans le paysage à cause de leur localisation sur des buttes ou des collines. L'antenne la plus visible se trouve à Nantes, très près de la route et du village. Pour l'instant, elles s'avèrent d'un gabarit restreint et peu nombreuses. Par contre, leur multiplication et/ou l'accroissement de leur taille pourraient venir affecter la qualité paysagère du territoire.



Antenne



Parterre de coupes forestières au loin

Lignes hydroélectriques

On dénombre trois lignes hydroélectriques. Elles sont surtout perceptibles lors de la traversée d'une route mais n'affectent pas, pour l'instant, l'appréciation du paysage de manière significative. Le principal point noir concerne le poste et la ligne attenante, localisés à Lambton sur un point élevé en conflit avec une vue sur le paysage.

Parterres de coupe forestière

Quatre zones de coupe forestière sont perceptibles dans la région. Trois d'entre elles se situent sur des versants de collines et de monts le long de la frontière américaine dans les municipalités de Saint-Robert, Audet et Frontenac. Certains parterres de coupe sont visibles de la Route des Sommets. L'autre secteur de coupe forestière affecte la qualité de la forêt sur les versants des basses collines de Piopolis, particulièrement le long du tracé alternatif de la Route des Sommets, entre Val-Racine et Piopolis.

Zones de déprise agricole

Les terres en friche sont souvent mal perçues, jugées inesthétiques dans le paysage et traduisent des milieux en déclin. La MRC du Granit a déjà répertorié des centaines d'acres d'anciennes prairies agricoles abandonnées³. La déprise agricole est aussi perceptible par l'abandon de l'entretien des granges, noté de manière diffuse sur le territoire.



Zone d'entreposage négligée

Zones d'entreposage diffuses

Les techniques d'entreposage du foin, avec l'enrobage de plastique blanc, n'altèrent pas les paysages de Mégantic de manière notable. Des zones d'entreposage diffuses attirent l'attention et constituent des points noirs principalement lorsqu'elles sont situées à proximité de la route. Elles sont parfois reliées à des zones de déprise agricole mais aussi à des zones industrielles comme des moulins à scie ou d'entreposage de matériaux extérieurs liés au granit.

La pollution lumineuse

L'éloignement géographique n'est pas nécessairement une garantie d'un ciel nocturne de qualité. Les analyses ont démontré que 50 % de la pollution lumineuse enregistrée à l'Observatoire du Mont-Mégantic provient des municipalités situées dans un rayon de 25 km autour du Mont Mégantic. Malgré leur petite taille, elles contribuent de manière significative à la pollution lumineuse. Les municipalités situées dans un rayon de 50 km du mont Mégantic contribuent aussi à la pollution lumineuse régionale. Beaucoup d'améliorations ont été réalisées grâce à la création de la Réserve internationale de ciel étoilé, mais des sources lumineuses mal adaptées subsistent.

³ MRC du Granit, *Schéma d'aménagement révisé*, SAR-2, 2003, Chap. 7, La gestion des forêts, page 2.

2.5 ANALYSE DE LA FRÉQUENCE DE VISIBILITÉ DES CHAMPS VISUELS

Cette analyse concerne la fréquence de visibilité des champs visuels perceptibles à partir de la Route des Sommets et de neuf points d'observation situés sur des sommets (voir la carte 2 ci-jointe). Les résultats cartographiés obtenus à l'aide d'un outil géomatique d'analyse spatiale permettent de visualiser une abstraction de ce qui est perçu. Les résultats n'illustrent pas directement ce que l'on voit car les champs visuels cartographiés correspondent à une compilation de tous les secteurs visibles à partir des cent-quarante-six (146) points d'observation sélectionnés.

La fréquence de visibilité obtenue varie d'un indice de 0 à 71. On en déduit qu'aucun secteur ne peut être visible de tous les points d'observation analysés à la fois. Les champs visuels perçus à partir de la Route des Sommets et des principaux sommets sont regroupés en quatre catégories : les secteurs très visibles, largement visibles, visibles sur des tronçons et non visibles.

SECTEURS TRÈS VISIBLES

Les secteurs très visibles regroupent les champs visuels qui cumulent des indices de plus de 41 points. Ils occupent 0,2 % du territoire d'étude. Il s'agit de secteurs ayant une influence sur les paysages à l'échelle de la région de Mégantic et désignent les sommets et parties supérieures des versants suivants :

- nord, est et sud-est du Mont Mégantic ;
- nord-est/sud-est des monts Morne, St-Sébastien et Ste-Cécile ;
- au nord du lac aux Araignées (sud des monts Bilodeau et Cliche) ;
- ouest des monts : Moose Hill, Flat Top, Merrill, Caribou;
- nord et nord-ouest des monts : Louise et à Pépin ;
- nord de la Montagne Noire, monts Gosford et Saddle, Montagne de l'Ours.

SECTEURS LARGEMENT VISIBLES

Ces secteurs regroupent les superficies visibles à partir de 11 à 40 points d'observation différents et occupent 9,9 % du territoire d'étude. Ils désignent des parties significatives des paysages de Mégantic. On y trouve les champs visuels suivants :

- parties de versants des monts des Montagnes Blanches ;
- parties de versants autour du lac Mégantic ;
- versant sud de la Montagne de la Croix ;
- parties supérieures de buttes au nord de la rivière Chaudière ;
- parties hautes des collines de Piopolis, des buttes de Stornoway et plateau de Lambton.

SECTEURS VISIBLES SUR DES TRONÇONS

Ces champs visuels représentent les secteurs visibles avec une fréquence de 1 à 10 et occupent 54,1 % du territoire d'étude. Ils sont généralement perceptibles à partir d'un rayon d'observation moins étendu. Ils désignent des secteurs qui ont aussi leur importance car ils font partie de champs visuels qui influencent la qualité des paysages de la région. Ces secteurs touchent de grandes zones au centre du territoire et en périphérie où le relief moins prononcé ne permet pas de les voir à partir des points d'observation choisis.

SECTEURS NON VISIBLES

Il s'agit des parties de secteurs non visibles à partir de la sélection des 146 points d'observation spécifiques à l'analyse géomatique, cela ne veut pas dire pour autant qu'ils ne sont pas visibles du tout ! C'est le cas des secteurs au nord du village de Lambton qui se trouvent pourtant dans des parties ouvertes sur les hauteurs du plateau. Ils occupent 35,8 % du territoire d'étude. Ils correspondent à des parties basses le long de rivières et de ruisseaux, à des parties généralement encaissées par le relief ou à des versants dont l'orientation ne permet pas d'être visibles de la Route des Sommets comme dans Saint-Robert-Bellarmin.

Carte 11X17 pliée, no 2

3. DIAGNOSTIC ET ÉVALUATION DES UNITÉS DE PAYSAGE

L'évaluation des unités de paysages se base sur trois critères : la diversité paysagère, le caractère identitaire et la capacité d'absorption. La carte 3 fait état du diagnostic et de l'évaluation des paysages. L'évaluation des unités de paysage ne constitue pas un jugement négatif sur la valeur du paysage d'une unité. Cette évaluation sert d'outil de réflexion et de guide pour l'insertion de nouveaux éléments dans le paysage. Toutefois, une telle évaluation ne s'avère pas valable dans le cas d'éoliennes. L'envergure de ces infrastructures ne peut être « cachée » dans le paysage, il en résulte un nouveau paysage pour lequel des règles d'insertion dans le paysage doivent être spécifiquement prises en compte.

DIVERSITÉ PAYSAGÈRE

La diversité paysagère se définit comme «caractère de variété, d'hétérogénéité ou d'homogénéité des composantes naturelles et bâties et de leur agencement». Plus une unité est homogène, c'est-à-dire avec une faible diversité, plus l'insertion d'un élément différent risque de créer un contraste perceptible si l'intégration n'est pas réussie.

Le paysage de la région de Mégantic présente une certaine homogénéité. En effet, huit des treize unités sont jugées de faible diversité et quatre unités de diversité moyenne. Une seule unité de paysage est jugée de forte diversité. La configuration homogène des routes, l'importance des forêts, la relative homogénéité des fermes et l'occupation selon un mode rural dominant et la présence d'une seule ville contribuent à la faible diversité globale des paysages.

Divers facteurs contribuent à diversifier les paysages de Mégantic :

- La fréquence des points de vue avec un horizon lointain sur des sommets ;
- La diversité des formes de relief ;
- La diversité de caractère des villages et leur mode d'implantation variée ;
- La diversité d'échelle et de caractère avec la présence de la ville de Lac-Mégantic.

La diversité paysagère des treize unités est résumée ci-après :

▲ Forte

3. Plateau de la haute Chaudière

▲ Moyenne

1. Vallées du lac Aylmer et du Grand lac Saint-François
2. Plateau de Lambton
5. Plaine du lac Mégantic
10. Buttes de Stornoway

▲ Faible

4. Plateau d'Audet
6. Basses collines de Piopolis
7. Vallée de la haute rivière au Saumon
8. Mont Mégantic
9. Plateau de La Patrie
11. Collines du Porc-Épic
12. Mont Flat Top
13. Mont Gosford

CARACTÈRE IDENTITAIRE

Le caractère identitaire se définit comme : « la cohérence des composantes dominantes et secondaires à structurer une identité propre et facilement identifiable ». Plus une unité possède une identité forte, plus la découverte de cette unité se révèle mémorable.

Cinq unités de paysage qualifient les classes de valeur les plus élevées. Un total de dix unités sur treize possèdent un caractère identitaire jugé fort ou moyen. Les unités où se trouvent les emblèmes des paysages de Mégantic, soit les monts Mégantic et Gosford, les grands lacs Aylmer, Saint-François et Mégantic, de même que le parc national de Frotenac et le parc national du Mont-Mégantic acquièrent une valeur identitaire forte. S'y ajoute aussi le plateau de la haute Chaudière à cause de la présence des monts Morne et Sainte-Cécile et de la ville de Lac-Mégantic, d'importantes composantes identitaires de la région.

Les unités de valeur identitaire moyenne désignent les unités qui expriment un visage des paysages de la région avec ses beaux villages, des paysages façonnés par l'agriculture ou de zones de forêts et de sommets. Jusqu'à maintenant, les paysages de Mégantic souffrent peu de l'invasion de commerces à l'affichage incohérent, d'industries déstructurantes, de développement domiciliaire mal intégré ou de déboisement.

Les principales qualités qui contribuent au caractère identitaire sont les suivantes :

- La découverte des sommets à partir de la Route des Sommets favorisant une expérience mémorable ;
- La notoriété des deux parcs nationaux et de l'ASTROLAB ;
- Des villages et une ville aux patrimoines variés et soignés, connectés aux éléments naturels structurants de monts et de lacs ;
- Des paysages agricoles encore actifs où dominent des fermes laitières repérables par leurs silos ;
- La présence de fermes avec des animaux aux champs et un patrimoine bâti d'intérêt.

Seulement trois unités se voient attribuer un faible caractère identitaire. L'aspect plus dévitalisé des villages et de la campagne et la faible présence de patrimoines dans l'unité du plateau d'Audet, l'absence de villages dans les collines du Porc-Épic et la faible partie d'unité comprise dans le plateau de La Patrie influencent cette évaluation.

Le caractère identitaire des treize unités est résumé ci-après :

● Fort

1. Vallées du lac Aylmer et du Grand lac Saint-François
3. Plateau de la haute Chaudière
5. Plaine de lac Mégantic
8. Mont Mégantic
13. Mont Gosford

● Moyen

2. Plateau de Lambton
6. Basses collines de Piopolis
7. Vallée de la haute rivière au Saumon
10. Buttes de Stornoway
12. Mont Flat Top

● Faible

4. Plateau d'Audet
9. Plateau de La Patrie
11. Collines du Porc-Épic

CAPACITÉ D'ABSORPTION

La capacité d'absorption se définit comme : « la capacité de l'unité de paysage à intégrer de nouveaux éléments et des modifications en raison de la configuration du relief et de la présence de végétation sans dégradation de sa qualité visuelle ». Plus une unité comprend des secteurs visibles d'une route, plus cette unité se révèle sensible à l'intégration de nouveaux éléments.

Huit unités présentent une capacité d'absorption forte ou moyenne. Ces unités se caractérisent par des paysages morcelés par le relief et plus fermés par la forêt. Malgré la forte exposition de plusieurs sommets et versants dans les unités du Mont Flat Top et du Mont Gosford, tel que démontré dans l'analyse de la fréquence de visibilité, la variété du relief facilite l'intégration de nouveaux éléments dans des secteurs moins visibles. Malgré leur capacité d'absorption, des règles régissant la qualité des insertions et des transformations demeurent pertinentes.

Toutefois, des situations locales réduisent leur capacité à intégrer de nouveaux éléments :

- l'ouverture des champs visuels vers les versants boisés autour des lacs;
- les abords du réseau routier plus vulnérables aux transformations mal maîtrisées;
- les versants visibles des collines et des monts à partir de la Route des Sommets.

Les trois unités où se trouvent de grands champs et de larges étendues visuelles perceptibles à partir du réseau routier possèdent une faible capacité d'absorption. Les versants largement exposés du Mont Mégantic se révèlent aussi très sensibles aux transformations potentielles.

La capacité d'absorption des treize unités est résumée ci-après :

■ **Forte**

11. Collines du Porc-Épic

■ **Moyenne**

3. Plateau de la haute Chaudière
4. Plateau d'Audet
6. Basses collines de Piopolis
9. Plateau de La Patrie
10. Buttes de Stornoway
12. Mont Flat Top
13. Mont Gosford

■ **Faible**

1. Vallées du lac Aylmer et du Grand lac Saint-François
2. Plateau de Lambton
5. Plaine du lac Mégantic
7. Vallée de la haute rivière au Saumon
8. Mont Mégantic

CARTE 3 ÉVALUATION DES UNITÉS DE PAYSAGE

4. ZONES SENSIBLES ET ENJEUX DE PAYSAGE

4.1 ZONES SENSIBLES

Les zones paysagères sensibles correspondent à des éléments structurants du paysage et à des zones de forte valeur paysagère. Il s'agit de lieux d'intérêt où l'agencement particulier des composantes naturelles ou bâties crée un paysage unique ou typique qui contribue à l'identité de la région de Mégantic.

Les zones sensibles correspondent aux éléments suivants :

- Sommets et versants des monts structurants;
- Sommets et versants les plus visibles de la Route des Sommets;
- Rives et versants boisés autour des lacs;
- Rives et versants de la rivière Chaudière;
- Parc national du Mont-Mégantic;
- Parc national de Frontenac;
- Deux secteurs de la ZEC Louise-Gosford et de la ZEC Saint-Romain;
- Route des Sommets;
- Espaces ouverts des paysages agricoles et agroforestiers;
- Points de vue d'intérêt;
- Villages et centre-ville de caractère;
- Entrées des villages et de la ville de Lac-Mégantic;
- Lieux et bâtiments d'intérêt patrimonial.

4.2 ENJEUX DE PAYSAGE

La région de Mégantic se révèle une région reconnue pour la beauté de ses paysages de sommets et de grands lacs, ses parcs nationaux, la présence de la première réserve de ciel étoilé à l'échelle internationale et pour le charme de sa campagne et de ses villages. Malgré le fait que la région ne soit pas confrontée à l'heure actuelle à des enjeux de paysage marquants ou flagrants, divers enjeux menacent la qualité des paysages. Trois grands enjeux sont identifiés :

1. La préservation de la qualité naturelle des paysages;
2. La perte de la qualité et des caractères identitaires des paysages par leur banalisation;
3. L'accessibilité collective aux paysages.

Ces grands enjeux se déclinent en enjeux particuliers.

LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ NATURELLE DES PAYSAGES

A. La qualité des sommets, crêtes et versants sensibles et visibles de la région

La région de Mégantic se distingue par la qualité de ses paysages naturels. Il s'agit d'un capital précieux dont il faut prendre soin ! La qualité des paysages naturels de la région est clairement perceptible et mise en scène à travers cette succession de sommets et de versants de monts et de collines le long de la Route des Sommets. Cette qualité représente un des fondements de la signature paysagère de la région de Mégantic.

L'enjeu consiste en la préservation de la qualité naturelle des paysages tout en poursuivant des objectifs de développement. Les sommets, les crêtes et les versants sont particulièrement sensibles à toute implantation ou activité pouvant générer d'importantes superficies déboisées comme dans le cas des coupes forestières, grandes industries, gravières, sablières ou carrières. Si

ces dernières s'avèrent ponctuelles dans la région, les coupes forestières laissent déjà des empreintes perceptibles sur des versants dans les Montagnes Blanches.

La qualité des forêts influence aussi la qualité des parcours, l'expérience des visiteurs et l'appréciation par les résidents de leur milieu de vie. De nombreux propriétaires entretiennent des lots forestiers d'envergure variable et de tenure privée. Des pratiques sylvicoles comme les coupes à blanc ont un impact visuel d'importance sur des versants exposés à la vue. En contrepartie, des coupes de jardinage favorisent le maintien du caractère naturel des versants et des crêtes tout en permettant le prélèvement d'arbres. L'intégration des scieries et des aires d'entreposage est aussi une préoccupation.

Les antennes de télécommunication sont également susceptibles de se multiplier avec la volonté de renforcer le réseau. Déjà, elles colonisent des sommets ou crêtes comme au mont Aylmer, près du lac Mégantic et forment un alignement sur des hauteurs le long de la Route 161. Toutefois, la nouvelle génération d'antennes laisse présager des impacts visuels beaucoup plus invasifs à cause de leur nombre potentiellement plus élevé et de leur plus grande envergure. Si la préservation de la qualité naturelle des sommets les plus visibles de la Route des Sommets représente un enjeu d'importance face à l'intégration de nouvelles structures, la préservation de la qualité naturelle de sommets et de crêtes visibles à partir d'autres routes et constituant les scènes de paysages de proximité doit aussi faire l'objet d'une attention. Il en va de même quant à l'ajout de ligne de haute tension et d'éoliennes qui peuvent constituer un enjeu du paysage. Il faut tenir compte de la fréquence des versants sensibles et visibles de la région pour d'éventuelles implantations.

La région de Mégantic est peu touchée par le « mitage » des versants ou sommets boisés c'est-à-dire par la présence de trouées disgracieuses dues à l'implantation de résidences permanentes ou secondaires. Quelques rares exemples ont été notés le long de la Route des Sommets. Des régions comme les Laurentides au nord de Montréal déplorent de nombreux cas d'intégrations résidentielles inesthétiques sur des sommets ou des hauteurs.

B. La qualité naturelle des versants et des rives autour des lacs et rivières

Autour des lacs, toute modification sur les crêtes et dans les versants sera grandement perceptible et affectera leur qualité naturelle. Ces modifications peuvent concerner l'apparition de trouées disgracieuses par l'abattage d'arbres ou l'implantation de résidences en des situations élevées, très attractives pour les vues à longue portée qu'elles offrent.

Des versants intègres encadrent les lacs Aylmer, Drolet ou aux Araignées. Le Grand lac Saint-François profite de la protection de son cadre naturel sur 55 % de ses rives grâce au parc national de Frontenac. Quant au lac Mégantic, la majorité des versants offre un cadre naturel de qualité. Toutefois, la poursuite du développement de la ville de Lac-Mégantic et des autres municipalités riveraines représente un défi afin d'intervenir de manière nuancée sur les versants boisés et le long des rives. L'insertion de nouveaux bâtiments sur d'anciens champs pose le défi inverse du renforcement de la qualité naturelle du projet et d'intégration selon des organisations et des échelles appropriées.

Dans l'imaginaire collectif québécois, le chalet ou la maison au bord d'un lac profite d'un milieu naturel sauvage, l'expression même de la grande nature ! Par contre, les lacs de la région de Mégantic souffrent, comme d'autres régions, d'une transformation de leurs rives mal maîtrisées. Les rives sont transformées par la villégiature et même densifiées en banlieue résidentielle riveraine. Comme sur les versants, les trouées de déboisement le long des rives sont disgracieuses. Des résidences de grand gabarit apparaissent également en bordure du lac Mégantic.

La rivière Chaudière représente aussi un élément marquant des paysages de Mégantic. La rivière Chaudière et les autres rivières sont surtout repérables dans le paysage par leurs rives boisées particulièrement quand leur parcours contraste dans des parties agricoles. Sans être un enjeu majeur, la préservation des espaces boisés le long des rivières contribue aussi à la qualité naturelle des paysages de Mégantic.

LES CARACTÈRES IDENTITAIRES DES PAYSAGES

A. La préservation des qualités des cœurs urbain et villageois

Les bâtiments patrimoniaux rénovés avec respect, la présence d'arbres, l'échelle villageoise, l'échelle de la rue principale, la présence d'aires de repos ou de parcs en bordure d'un lac, d'une rivière ou pour apprécier un point de vue sont autant de caractères qui forgent le charme et la typicité des milieux de vie. Les villages de caractère, Courcelles, Piopolis, Notre-Dame-des-Bois, Saint-Ludger et le centre-ville de Lac-Mégantic forment des milieux de qualité pour les résidents et les visiteurs. Mais leur qualité demeure fragile face au développement commercial, résidentiel ou industriel non respectueux. D'autres villages correspondent à des paysages de proximité qui requièrent aussi une attention pour ne pas être banalisés davantage. La qualité de l'intégration de nouveaux bâtiments dépend de plusieurs variables : implantation, volume, architecture, matériaux, respect des styles architecturaux, aménagement et matériaux utilisés, affichage, qualité des aires d'entreposage. La préservation des divers patrimoines et leur mise en valeur constituent un autre aspect de la qualité des villages et centre-ville.

Le granit et le bois correspondent à des matériaux qui témoignent des particularités de la région. Leur utilisation en architecture et en aménagement s'avère un enjeu économique, particulièrement concernant le granit, exporté à grand renfort pour des projets haut de gamme. Si le granit a été utilisé pour diverses institutions et monuments dans la région, il faut soulever l'intérêt de la présence de « bungalows » en granit qui sont des exemples éloquentes du renouvellement possible pour les modèles de résidences. La valorisation des matériaux régionaux s'inscrit autant dans une approche de développement durable que de mise en valeur des paysages.

B. La création d'entrée de ville et de village de qualité

Le boulevard commercial à Lac-Mégantic et des parcs industriels de tailles diverses affectent la qualité des entrées de ville et de villages dans la région de Mégantic. Les bâtiments, l'affichage, les stationnements, les aménagements en façade, les services en aérien, les aires d'entreposage, les plantations d'arbres et les points de vue vers un lac ou un mont sont autant d'éléments dont la qualité de chacun influence la qualité de l'ensemble. Les commerces dont les stations-services et les industries se retrouvent généralement aux entrées des villes et villages. Toutefois, les entrées de ville et de village sont généralement encadrées par des règlements différents et moins restrictifs que dans les centres urbains et villageois, par exemple concernant l'affichage, la qualité architecturale ou la qualité des stationnements. Pourtant, la qualité de l'entrée à une ville ou un village sert de premier incitatif au visiteur à poursuivre la découverte d'un endroit.

C. L'affichage

L'affichage possède sa part d'influence sur le paysage et il faut porter attention à son emplacement, sa dimension, ses matériaux, la qualité graphique ainsi qu'à la fréquence. Dans toute la région, l'affichage doit faire partie d'une préoccupation constante car la région possède une relative intégrité à cet effet. La popularité de la Route des Sommets et la croissance commerciale ou industrielle peuvent générer une augmentation de panneaux. La région n'est pas non plus à l'abri de l'installation de panneaux-réclame pour des entreprises comme des chaînes d'hôtel ou d'attrait touristiques majeurs se situant à l'extérieur de la région, vers Sherbrooke par exemple.

D. La qualité du ciel étoilé et la protection du ciel nocturne

Admirer un ciel étoilé se révèle une des chances des milieux naturel et rural. La région de Mégantic se distingue largement avec la présence d'un observatoire sur le Mont Mégantic mais surtout avec la première Réserve internationale de ciel étoilé (RICE). Comme les activités de recherche, d'éducation et de tourisme reliées à l'observation astronomique du mont Mégantic reposent sur la présence d'un ciel étoilé de haute qualité, la protection du ciel nocturne revêt une importance cruciale. Malgré l'importance des paysages ruraux dans la région de Mégantic, il a fallu que des efforts soient investis pour corriger des sources de pollution lumineuse. Des sources de pollution subsistent encore et cet enjeu demeure avec la poursuite du développement. Des

ressources additionnelles seront affectées à nouveau et maintenues pour les prochaines années afin de maintenir les objectifs visés.

E. La transformation et la disparition du patrimoine bâti agricole

Les anciennes résidences rurales, les granges en bardeaux de cèdre, de même que les petits patrimoines comme des laiteries et les enrochements en bordure des champs, contribuent à l'authenticité des paysages agricoles et agroforestiers de la région de Mégantic. Toutefois, les transformations au goût du jour altèrent les qualités architecturales des anciennes résidences et elles deviennent peu repérables dans la campagne. Quant aux anciennes granges, elles souffrent plutôt d'abandon. La région dispose de quelques granges présentant des détails particuliers mais aucun inventaire n'est disponible actuellement. Malheureusement, la mise aux normes des bâtiments agricoles a pour effet de générer une homogénéisation des paysages entre les diverses régions du Québec.

En Estrie, la maison de campagne, la grange, les autres dépendances entourées d'arbres dont des arbres fruitiers forment un agencement typique. La région de Mégantic présente de tels ensembles, par exemple dans Piopolis et Val-Racine. Dans Lambton ou Saint-Ludger, les ensembles ruraux semblent davantage influencés par le caractère typique de la Beauce. La préservation de leurs caractères distinctifs permet d'enrichir la région mais leurs qualités sont méconnues.

Outre les fermes laitières, la région possède aussi des fermes d'élevage. De plus en plus, la présence d'animaux dans les champs régresse sans cesse alors qu'ils ajoutent une valeur paysagère. Les élevages jouent aussi un rôle d'intérêt dans l'entretien des champs.

F. La faible signature dans l'aménagement des lieux-phares

Le parc national de Frontenac, le parc national du Mont-Mégantic et la Route des Sommets correspondent aux lieux-phares de la région. Toutefois, les entrées aux parcs et les haltes ne créent pas à des lieux suffisamment forts dans l'agencement des architectures et des aménagements. Leur signature gagnerait à établir davantage de lien avec le caractère « montagne » pour développer une relation conceptuelle avec le thème des sommets. Le renforcement de cette signature est un défi tout en développant des aménagements peu coûteux pouvant susciter une expérience mémorable.

L'ACCESSIBILITÉ COLLECTIVE AUX PAYSAGES

A. La préservation de percées visuelles et le maintien d'espaces ouverts

La fréquence des percées visuelles à longue portée vers des sommets éloignés le long de la Route des Sommets représente effectivement un trait distinctif de la région de Mégantic. Toutefois, ce capital visuel peut être menacé par l'évolution des paysages : par exemple, par l'abandon de champs cultivés, par le reboisement de parcelles, par l'implantation de nouveaux bâtiments le long des routes mais aussi dans les villages. Les paysages ne sont pas figés, ils continuent d'évoluer. Les espaces ouverts sont précieux dans la découverte des paysages mais leur rôle est peu valorisé et compris. Comment développer le territoire tout en maintenant des percées visuelles ?

Le maintien de percées visuelles dans des développements domiciliaires par des localisations et des volumétries (dimension, hauteur, masse, couleur) appropriées de bâtiments pourrait permettre de préserver la ressource visuelle à partir de la rue, ou d'un point de vue public choisi et d'en faire bénéficier la collectivité. L'organisation des différents éléments d'un paysage peut s'agencer pour bâtir un milieu de qualité.

Trois haltes de la Route des Sommets constituent de bons exemples de découverte des sommets auxquelles s'ajoutera une nouvelle halte prévue à Saint-Augustin-de-Woburn. Depuis la création de la Route des Sommets, plusieurs haltes municipales présentes le long du parcours ont fait l'objet de diverses améliorations, mais certaines d'entre elles ne permettent pas de découvrir le paysage. La bonification du réseau de haltes représente un défi. Par ailleurs, les entrées à la Route des Sommets, particulièrement du côté de Lambton, ne tirent pas suffisamment profit d'un affichage mis en relation avec un point de vue sur des sommets.

B. L'accès collectif aux lacs

Les accès collectifs représentent une richesse pour une population en leur permettant d'être en contact avec des éléments naturels d'importance de leurs paysages. La région de Mégantic se distingue par la présence de plusieurs accès collectifs qui dépassent la simple rampe de mise à l'eau : à Lac-Mégantic avec le parc des Vétérans qui se prolonge par une piste cyclable riveraine, à Piopolis, au lac Drolet et au lac des Araignées. Ces endroits viennent aussi de s'enrichir d'un nouveau parc municipal riverain à Lambton sur le Grand lac Saint-François. Surtout, la région dispose du parc national de Frontenac qui assure une large protection des rives du Grand lac Saint-François avec une offre d'activités récréatives permettant la découverte du lac. Sans être un enjeu majeur, une attention constante devrait être portée aux opportunités pour améliorer et renforcer l'offre collective d'accès aux paysages de lacs dans la région

5. RECOMMANDATIONS

5.1 LES GRANDES ORIENTATIONS

Une prémisses chapeaute les grandes orientations, les objectifs de qualité paysagère et les recommandations spécifiques soit :

« La reconnaissance du paysage comme une préoccupation transversale »

À l'instar de l'environnement et du développement durable, le paysage doit être reconnu comme une préoccupation transversale afin d'assurer l'interface entre les différentes dimensions du paysage (naturelle et écologique, patrimoniale, identitaire, esthétique, visuelle, symbolique et économique, etc.), dans les différents milieux du territoire, urbain, villageois, rural, agricole, forestier, récréo-touristique, et pour les différentes occupations du territoire, résidences, commerces, industries, fermes, etc.

Trois organismes devraient assumer un rôle de relayeur, de sensibilisation et de concertation pour en assurer le succès : le CLD et les MRC du Granit et du Haut-Saint-François dans le cadre de leurs décisions, de la gestion quotidienne des projets et du travail effectué par leurs comités, soit :

- Le CLD de la MRC du Granit :
Par un rôle de sensibilisation et de concertation auprès des promoteurs et d'intervenants de la région pour promouvoir la qualité de la Route des Sommets, pour développer la relation avec le paysage et promouvoir la qualité des projets dans leur intégration au paysage concernant les dossiers de développement industriel, commercial, du tourisme, de l'agriculture et des ressources naturelles.
- La MRC du Granit et la MRC du Haut-Saint-François
Par un rôle, au préalable, de sensibilisation au niveau local quant à l'importance du paysage et à ses enjeux ;
Par un rôle d'adaptation des outils de planification et de réglementation : conformité au Schéma d'aménagement révisé des MRC de toute modification de règlements et des plans d'urbanisme des municipalités locales en regard des objectifs, principes et dispositions proposés
Par un rôle de concertation auprès de leurs comités avec suivi de leurs recommandations.

Quatre grandes orientations sont proposées afin de maintenir et de rehausser la qualité paysagère propre à la région de Mégantic :

- Préserver et mettre en valeur les caractères naturels et identitaires des paysages de la région de Mégantic
- Promouvoir un développement de qualité cohérent avec les caractères des paysages
- Renforcer la signature paysagère régionale
- Sensibiliser les décideurs et la population aux qualités distinctives des paysages de la région de Mégantic, aux enjeux de paysage présents dans la région, de même qu'aux orientations, principes et critères retenus.

La mise en œuvre de la prémisses énoncée et des grandes orientations doit pouvoir se traduire dans une opérationnalisation au niveau suivant :

1. du développement de projets cohérents avec les qualités du paysage
2. de l'harmonisation du cadre de planification du territoire et du cadre réglementaire
3. la reconnaissance du paysage au niveau régional.

1. LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS COHÉRENTS

Le développement de projets cohérents peut être stimulé en favorisant l'émergence de nouveaux exemples, en suscitant une émulation régionale et en réalisant une sensibilisation aux règles du « bon projet pour le paysage » par :

- La mise en place d'un concours régional sur les paysages
Ce concours régional a pour but de faire connaître et de récompenser les projets qui mettent en application de bonnes pratiques en matière de paysage, réalisés tant par des résidents, commerçants, agriculteurs, industries ou que par des municipalités. La diffusion des objectifs du concours et des qualités des projets récipiendaires aura pour effet de susciter une émulation au sein de la population et des municipalités et une meilleure compréhension des bonnes pratiques à l'égard du paysage.

2. L'HARMONISATION DU CADRE DE PLANIFICATION ET DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'harmonisation du cadre de planification du cadre réglementaire se révèle un fondement essentiel pour que le paysage soit encadré par des dispositions et des mesures cohérentes avec les objectifs de qualité paysagère visés. La section des recommandations spécifiques énonce un ensemble de principes qui se traduisent dans des dispositions et mesures constituant une boîte à outils. Cette boîte à outil pourra servir d'inspiration dans le cadre de la révision des documents de planification et réglementaires de manière à ancrer la préoccupation du paysage dans la gestion quotidienne des dossiers à l'échelle régionale.

3. LA RECONNAISSANCE DU PAYSAGE AU NIVEAU RÉGIONAL

La reconnaissance du paysage au niveau régional comme toile de fond à l'aménagement et au développement du territoire devient opérante en assurant l'interface avec le Schéma d'aménagement révisé (SAR) des MRC :

- Par l'insertion d'une grande orientation visant à :
 - « préserver et mettre en valeur les paysages de la MRC du Granit par une intégration harmonieuse et cohérente des implantations et des usages » ;
 - « préserver et mettre en valeur les paysages de la municipalité de La Patrie par une intégration harmonieuse et cohérente des implantations et des usages » ;
- Par l'identification des lieux suivants comme territoires d'intérêt esthétique et paysager et l'application des principes et dispositions énoncés en relation avec ces territoires :
 - Sommets et versants des monts structurants : monts Mégantic, Morne, Sainte-Cécile, Saint-Sébastien, Gosford et des hautes collines des Montagnes Blanches ;
 - Sommets et versants les plus visibles à partir de la Route des Sommets et d'une sélection de sommets et de tours d'observation : carte de fréquence de visibilité, classes 11 à 20 et plus ;
 - Rives et versants boisés autour des lacs Aylmer, Grand Lac Saint-François, Mégantic, Drolet, aux Araignées ;
 - Rives et versants de la rivière Chaudière ;
 - Parc national du Mont-Mégantic et parc national de Frontenac ;
 - Deux secteurs de la ZEC Louise-Gosford et de la ZEC Saint-Romain ;
 - Route des Sommets ;
 - Espaces ouverts des paysages agricoles et agroforestiers reliés aux tronçons panoramiques de la Route des Sommets ;
 - Points de vue d'intérêt à partir des haltes de Notre-Dame-des-Bois, de Lac-Mégantic et de La Patrie, à partir de la tour d'observation des Hautes Appalaches à Frontenac, du belvédère de la Montagne de la Croix à Lac-Mégantic et des points de vue identifiés sur la carte Analyse paysagère ;
 - Villages et centre-ville de caractère : Piopolis, Notre-Dame-des-Bois, Courcelles et centre-ville de Lac-Mégantic.

5.2 LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Voici les objectifs retenus afin d'assurer la protection et la mise en valeur des qualités paysagères des différentes unités de paysage. Leur intégration aux objectifs de développement, d'aménagement et moyens de mise en œuvre du SAR permettrait en conséquence de les rendre obligatoires pour les municipalités locales. Elles devraient s'y conformer en intégrant la notion de paysage dans leur plan et leur réglementation d'urbanisme. Les objectifs de qualité paysagère se résument aux points suivants :

- Protéger le ciel nocturne
- Préserver le caractère naturel et forestier des sommets, des crêtes et des versants structurants, les plus visibles et autour des lacs
- Mettre en valeur la Route des Sommets
- Préserver et mettre en valeur les points de vue d'intérêt
- Préserver et mettre en valeur les espaces ouverts et les patrimoines des paysages agricoles et agroforestiers
- Préserver et mettre en valeur le cachet des noyaux urbains et villageois
- Améliorer la qualité des entrées de ville et de village.

5.3 LES RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Pour chaque objectif, sont définis les principes pour lesquels des actions peuvent être mises en œuvre ou des dispositions normatives ou qualitatives peuvent s'appliquer au document complémentaire du SAR et aux différents outils de réglementation locale. Des mesures particulières complètent l'énoncé des dispositions de manière à citer des actions pertinentes de mise en valeur. L'ensemble des recommandations spécifiques correspond à une « boîte à outil ». Des choix devront être faits quant à l'applicabilité de ces dispositions et mesures sur l'un ou l'autre, ou sur l'ensemble, des territoires municipaux des MRC. Le schéma d'aménagement et de développement pourra exiger dans certains cas, une réglementation uniforme pour toutes les municipalités concernées alors que pour d'autres éléments, la réglementation pourra être exigée (ou tout simplement suggérée) selon les caractéristiques propres de la municipalité locale et ce, en fonction de l'outil sélectionné.

5.3.1 PROTÉGER LE CIEL NOCTURNE

Depuis 2007, la région de Mégantic a été officiellement reconnue en tant que Réserve internationale de ciel étoilé (RICE). La RICE du Mont-Mégantic s'étend sur un rayon de 50 km autour du mont Mégantic. Une réserve de ciel étoilé est un espace public ou privé de grande étendue jouissant d'un ciel étoilé d'une qualité exceptionnelle et qui fait l'objet d'une protection à des fins scientifiques, éducatives, culturelles ou dans un but de préservation de la nature. La réserve comprend une zone centrale où la noirceur naturelle est préservée au maximum et une région périphérique où les administrateurs publics et individus et les entreprises reconnaissent l'importance du ciel étoilé et s'engagent à le protéger à long terme.⁴

Principes

- Protéger le ciel nocturne dans tous les types de milieu : forestier, agricole, agroforestier, urbain, villageois, de villégiature, industriel, récréatif, etc.

Dispositions et mesures

- Poursuivre la mise en place et l'application des règles de protection du ciel étoilé.

⁴ http://www.astrolab-parc-national-mont-megantic.org/fr/reserve_internationale_ciel_etoile_mont_megantic_rice.qu_est_ce_qu_rice.htm

5.3.2 PRÉSERVER LE CARACTÈRE NATUREL ET FORESTIER DES SOMMETS ET DES VERSANTS STRUCTURANTS, LES PLUS VISIBLES ET AUTOUR DES LACS

Principes

- Préserver le caractère naturel et forestier des sommets et des versants structurants des monts Mégantic, Morne, Sainte-Cécile, Saint-Sébastien, Gosford et des hautes collines des Montagnes Blanches
- Préserver le caractère naturel et forestier des sommets et des versants les plus visibles à partir de la Route des Sommets (carte de fréquence de visibilité, classes 11 à 20 et plus)
- Préserver le caractère naturel et forestier des crêtes et des versants autour des lacs Aylmer, Grand Lac Saint-François, Mégantic, Drolet, aux Araignées
- Préserver le caractère naturel et forestier des crêtes et des versants de part et d'autre de la rivière Chaudière
- Préserver la qualité du cadre arborescent et du relief sur les sommets, les crêtes et les versants par une meilleure gestion des usages, par la protection de la végétation et par le réaménagement végétal et/ou la plantation.

Actions, dispositions et mesures

- Limiter les usages impliquant du déboisement important (par exemple, les activités d'extraction, les industries à gros gabarit, les tours de télécommunication, les éoliennes commerciales et domestiques, les usages agricoles à gros gabarit, etc.)
- Limiter les opérations de remblai et déblai, notamment interdire toute construction de route ou chemin sur des pentes de 30 % et plus.

Tours de télécommunication :

- Encadrer les implantations des tours de télécommunication sur les sommets et les crêtes :
 - Éviter les sommets des monts Mégantic, Morne, Sainte-Cécile, Saint-Sébastien, Gosford ;
 - Éviter les sommets et les crêtes les plus visibles (carte de fréquence de visibilité, classes 11 à 20 et plus) ;
 - Privilégier les élévations secondaires ;
 - Éviter les conflits visuels et la proximité avec des éléments marquants du paysage : clochers d'église, repères visuels, belvédères, tours d'observation, ect. ;
 - Éviter toute localisation d'une tour comme point focal d'une route, particulièrement le long de la Route des sommets ;
 - Définir une distance minimale par rapport aux corridors routiers, particulièrement le long de la Route des Sommets. Une distance de trois (3) fois la hauteur d'une antenne en retrait latéral d'une route est recommandée. Le cas échéant, éviter d'implanter une tour en bordure d'un espace ouvert, préférer le choix d'une implantation en retrait d'un avant-plan boisé.
 - Éviter la concentration de tours et la confusion visuelle entre plusieurs tours ;
 - Contrôler la qualité d'implantation de toute route d'accès afin d'en minimiser l'impact visuel.

Éoliennes :

- Encadrer l'implantation d'éoliennes sur le territoire d'étude ;
- Limiter l'implantation d'éoliennes dans les unités de paysage à faible capacité d'absorption (carte Regroupement et évaluation des unités de paysage)
- Limiter toute implantation d'éolienne sur les sommets et les crêtes des monts Mégantic, Morne, Sainte-Cécile, Saint-Sébastien, Gosford ;

- Le cas échéant, préférer l'implantation d'éoliennes dans une unité de paysage à forte capacité d'absorption mais tout en limitant l'implantation d'éoliennes dans les secteurs les plus visibles selon la carte de fréquence de visibilité, classes 11 à 20 et plus.

Lignes de transport hydroélectriques

- Encadrer l'implantation des lignes de transport dans les unités de paysage de forte capacité d'absorption (carte Regroupement et évaluation des unités de paysage) secteurs les moins visibles de la Route des Sommets (classes de fréquence de visibilité 1 à 10 et moins, selon la carte Fréquence de visibilité des champs visuels) et voir à l'application de mesures d'atténuation appropriées.

Abattage d'arbres

- Régir l'abattage d'arbres sur les lots forestiers privés, dans les périmètres urbains et autour des lacs afin de maintenir l'apparence naturelle des sommets, des crêtes et des versants boisés :
 - Mettre en place des plans de gestion de la forêt privée de manière à limiter l'abattage d'arbres et prescrire des normes harmonisées de contrôle des activités forestières dans les secteurs les plus visibles selon la carte de fréquence de visibilité, classes 11 à 20 et plus ;
 - Mettre en place un règlement de foresterie urbaine pour la Ville de Lac-Mégantic, les municipalités de Frontenac, de Piopolis et de Marston afin de limiter la coupe d'arbres et aussi de favoriser la plantation d'arbres concernant tous les usages, récréo-touristique, commercial, industriel et résidentiel ou autre sur les versants du lac Mégantic ;
 - Mettre en place des mécanismes de concertation avec le MRNF concernant la gestion de la forêt publique de manière à préserver le caractère naturel des sommets et des versants structurants et les plus visibles.

Rues et routes

- Régir le tracé des rues de manière à éviter les rues perpendiculaires à la pente, à prévoir le tracé de rues ou routes dans le sens longitudinal de la pente et à minimiser les remblais et déblais.

Lotissement, services aériens et bâti

- Encadrer la qualité du lotissement, la qualité et les implantations des bâtiments dans les pentes boisées afin de limiter le mitage⁵ des versants :
 - Dans le cas de lotissements domiciliaires (villégiature ou résidentiel), exiger des superficies minimales de lot de 3 000 à 5 000 m² ou le lotissement de plus grands lots en relation avec la dimension des bâtiments de manière à assurer la conservation d'arbres sur le pourtour du lot, en marge avant, arrière et latérales ;
 - Gérer le morcellement des lots afin d'empêcher les constructions obstruant les vues ou dégradant les paysages ;
 - Éviter la construction de bâtiment et de ligne de distribution de services aériens sur les sommets et les lignes de crête, et encadrer l'implantation des lignes de distribution des services aériens de manière à les rendre plus discrètes et intégrées ;
 - Encadrer la localisation des lignes de distribution de services aériens afin de minimiser l'impact visuel des corridors de déboisement sur les versants ;
 - Appliquer des dispositions en fonction des catégories de pentes de manière à limiter la construction sur les pentes de 30 % et plus ;
 - Éviter les grands gabarits de bâtiments d'un seul tenant en prévoyant des gabarits modulés et découpés pouvant mieux s'intégrer à la topographie ;
 - Respecter la topographie dans l'implantation et l'orientation du bâtiment ainsi que dans la pente et la forme du toit, lors de la demande de permis de construction ;

⁵ Mitage : par analogie avec les trous provoqués dans un vêtement par des mites, le mitage d'un versant boisé désigne un versant dégradé par des trouées disgracieuses dans le couvert boisé.

- Limiter les matériaux ou revêtements réfléchissant la lumière pour les fenêtres, les vitres ainsi que pour les revêtements extérieurs ;
- Limiter l'usage de couleurs contrastantes et privilégier l'emploi de couleurs sobres harmonisées avec le milieu naturel ;
- Limiter la hauteur maximale d'un bâtiment sur un terrain en pente en fonction de la ligne correspondant aux deux tiers de la hauteur des arbres matures adjacents ;
- Poursuivre la mise en place et l'application des règles de protection du ciel étoilé concernant les équipements d'éclairage sur les bâtiments ;
- Le cas échéant, voir à l'application d'un règlement de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou de Plan d'aménagement d'ensemble (PAE).

Aménagement des terrains en pente

- Limiter les remblais et déblais afin de maximiser la présence d'arbres en relation avec le gabarit des bâtiments et leur implantation, avec l'implantation des routes et des divers éléments bâtis, murs, etc.
- Appliquer des dispositions en fonction de la dominance des essences arborescentes selon les peuplements forestiers environnants. Par exemple : résineux, mélangés, feuillus;
 - Encadrer l'état naturel des propriétés. Il est recommandé de conserver à l'état naturel un minimum de 60 % de la superficie des lots avec une répartition des superficies conservées sur tout le pourtour du terrain ;
 - Limiter les surfaces gazonnées et les surfaces minérales.
- Poursuivre la mise en place et l'application des règles de protection du ciel étoilé concernant tous les équipements d'éclairage extérieurs.

Aménagement des rives de lacs

- Encadrer la qualité naturelle des rives et voir à l'application rigoureuse des normes de protection des rives ;
- Encadrer et limiter l'utilisation des plantes envahissantes indésirables comme le phragmite commun et la renouée japonaise (bambou), deux plantes destructrices d'habitat.

Reboisement et plantations sur les versants :

- Prescrire le reboisement ou la plantation d'arbres par des espèces d'arbres en respect de la nature des espèces du milieu environnant : particulièrement en relation avec les érablières et les peuplements feuillus typiques de la région de manière à éviter le reboisement de parcelles de conifères dans des milieux typiques de forêts feuillues.

5.3.3 METTRE EN VALEUR ET RENFORCER LA SIGNATURE ET L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE DE LA ROUTE DES SOMMETS

Principe

- Créer une expérience forte et mémorable tant par la découverte des qualités naturelles des sommets que par les qualités esthétique et identitaire des milieux traversés.

Actions, dispositions et mesures

- Renforcer la porte d'entrée nord-est à la Route des Sommets par Lambton :
 - Nouvel affichage à positionner en relation avec un point de vue vers les sommets avant d'arriver au village de Lambton ou
 - Tirer parti et prévoir un arrimage avec le projet de tour d'observation prévu dans ce secteur de la route 263.
- Aménager des lieux ciblés par des designs distinctifs de manière à en faire des événements incontournables, dans le cas du réaménagement d'une halte existante ou de la création d'une nouvelle halte ;

- Affirmer le caractère montagnoux des aménagements en renforçant la relation de l'architecture, des aménagements et du mobilier dans leur forme, leurs matériaux, avec le paysage et les matériaux locaux (voir l'exemple de la Norvège, en annexe) ;
- Améliorer la qualité des autres haltes en encadrant la qualité des secteurs visibles environnant ces haltes, particulièrement du côté du contrôle de l'entreposage ;
- Affirmer le caractère montagnoux dans l'aménagement de l'entrée au parc national du Mont-Mégantic ;
- Soutenir la création d'une signature architecturale et d'aménagement régionale par la mise en scène et la promotion de l'utilisation des matériaux locaux : bois, granit, pierres ;
- Promouvoir la plantation d'érable comme emblème de la région :
 - Encourager la plantation de variétés indigènes d'érables en milieu naturel et de variétés indigènes et horticoles en milieu urbain et villageois
 - Éviter toutefois l'utilisation de l'érable de Norvège, considéré comme une espèce pouvant être envahissante.
- Contrôler et développer un affichage de qualité :
 - Développer une signature régionale
 - Contrôler la qualité de l'affichage en respect du caractère identitaire du lieu et de ses qualités visuelles ;
 - Encadrer la fréquence, l'implantation, la dimension et les matériaux ;
 - Encourager l'emploi de matériaux locaux bois, granit, pierres.
- Interdire les panneaux-réclame le long de la Route des Sommets et légiférer leur dimension ailleurs sur le territoire ;
- Développer des applications téléchargeables permettant de faire connaître les paysages de Mégantic et leurs qualités. Le CLD de la MRC du Granit évalue actuellement la faisabilité d'un tel projet à court terme.
- Poursuivre la mise en place et l'application des règles de protection du ciel étoilé concernant tous les équipements d'éclairage extérieurs dans les aménagements et aux bâtiments.

5.3.4 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES POINTS DE VUE D'INTÉRÊT LE LONG DE LA ROUTE DES SOMMETS

Principes

- Préserver la qualité du bassin visuel perceptible à partir d'un point de vue ou d'un panorama de manière à créer une image unique et distinctive par une meilleure gestion des usages, par une analyse et des choix cohérents quant à la structuration des usages, par la protection des patrimoines naturel et bâti et par la réalisation d'aménagements appropriés.
- Préserver les espaces ouverts situés dans l'avant-plan perceptible à partir de la Route des Sommets
- Maximiser l'accessibilité visuelle aux paysages.

Actions, dispositions et mesures

- Gérer ou prohiber les usages pouvant affecter la qualité du bassin visuel des points de vue d'intérêt (par exemple, les activités d'extraction, les industries à gros gabarit, les tours de télécommunication, les éoliennes commerciales et domestiques, les usages agricoles à gros gabarit, les zones d'entreposage, le reboisement ou la culture d'espèces sylvicoles, etc.).
- Limiter l'abattage d'arbres afin de maintenir le caractère naturel des lisières boisées, des boisés et des forêts visibles à partir des points de vue d'intérêt
- Préserver le caractère naturel des sommets, crêtes et versants structurants et les plus visibles (voir la section 4.3.1) ;

- Maintenir les espaces ouverts visibles dans le champ visuel des points de vue d'intérêt et le long des sections panoramiques de la Route par une agriculture appropriée ou toute mesure appropriée d'entretien ;
- Gérer la qualité de l'architecture et l'implantation des bâtiments visibles à partir des points de vue d'intérêt :
 - Restreindre la démolition des bâtiments d'intérêt patrimonial;
 - Intégration harmonieuse des nouveaux bâtiments et des rénovations en considérant la continuité architecturale, le style, la forme, le volume, l'implantation, les pentes et les toits, la couleur des matériaux autorisés, le traitement des rez-de-chaussée et des vitrines, l'utilisation de détails architecturaux tels que des corniches, des pignons, des lucarnes, selon les caractéristiques de la région ;
- Limiter les traverses par des lignes de distribution de services aériens dans le champ visuel des haltes et belvédères ;
- Limiter la plantation d'arbres, le reboisement ou toute culture pouvant obstruer la vue dans le premier plan du champ visuel visible à partir d'une halte ou d'un point de vue d'intérêt sélectionné ;
- Poursuivre la mise en place et l'application des règles de protection du ciel étoilé concernant tous les équipements d'éclairage extérieurs dans les aménagements et aux bâtiments.

5.3.5 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES AGRICOLES ET AGROFORESTIERS

Principes

- Préserver les qualités des paysages agricoles et les mettre en valeur de manière à maintenir leur caractère champêtre par la protection des patrimoines naturel et bâti, par l'intégration architecturale des ensembles agricoles, par une meilleure gestion des usages, de même que par le contrôle de l'entreposage et de l'éclairage extérieur, particulièrement le long de la Route des Sommets
- Préserver les espaces ouverts situés à l'avant-plan de la Route des Sommets.

Actions, dispositions et mesures

- Inventorier les patrimoines bâti (maisons rurales, granges, remise), construit (alignements d'enrochement), horticole (grands arbres comme l'orme, vergers, arbres fruitiers), de même que les petits patrimoines (laiteries) et documenter les typologies d'inscription dans le paysage;
- Faire connaître les résultats de l'inventaire et sensibiliser les propriétaires à la valeur patrimoniale de leur ferme ;
- Restreindre la démolition des bâtiments d'intérêt patrimonial et encourager les projets de mise en valeur de ces bâtiments ;
- Développer des projets permettant d'entretenir et de contrôler les friches – exemple : présence d'animaux au champ ;
- Appuyer des projets favorisant l'arrêt des visiteurs et le contact avec des agriculteurs ;
- Préserver le caractère rural des paysages :
 - Encadrer le fractionnement des lots et les nouvelles implantations de manière à conserver de larges terrains en relation avec la route et à éviter la transformation de la campagne en banlieue ;
 - Sensibiliser les propriétaires aux caractères typiques des bâtiments et de l'aménagement : architecture, implantation, couleurs, revêtements extérieurs et aux bonnes pratiques d'intégration de nouveaux bâtiments et de restauration des bâtiments existants en relation avec le respect des patrimoines bâtis ;
 - Sensibiliser les propriétaires à la préservation des bâtiments agricoles d'intérêt patrimonial et mettre en place des mesures incitatives ;

- Protéger les haies, les haies brise-vent et les lisières boisées autour des champs et le long des cours d'eau ;
- Favoriser l'utilisation de végétaux semblable au milieu environnant (feuillu ou conifère) dans l'implantation de nouvelles haies brise-vent ou d'écrans. Par exemple, dans un milieu feuillu, privilégier une haie brise-vent composée d'arbres et d'arbustes feuillus ;
- Favoriser le maintien du modèle de la ferme familiale
- Sensibiliser les agriculteurs à une disposition discrète de l'entreposage (par exemple des balles enrobées) en relation avec les points de vue le long des routes ;
- Protéger et mettre en valeur les points de vue d'intérêt.
- Poursuivre la mise en place et l'application des règles de protection du ciel étoilé concernant tous les équipements d'éclairage extérieurs dans les aménagements et aux bâtiments.
- Harmoniser les pratiques forestières en regard de la préservation du caractère naturel boisé des territoires d'intérêt cités.

5.3.6 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE CACHET DES NOYAUX URBAINS ET VILLAGEOIS

Principes

- Lac-Mégantic : Encadrer les usages dans les versants et le long des rives autour du lac Mégantic dans les limites de la Ville de Lac-Mégantic pour créer des implantations aptes à préserver ou renforcer le caractère naturel des versants ;
- Mettre en valeur le cachet des noyaux villageois et des entrées de village afin de créer une image distinctive de qualité par une meilleure gestion des usages, par la cohérence architecturale et de l'aménagement de premier plan, par la protection des patrimoines naturel et bâti et par la protection des points de vue d'intérêt ;
- Préserver et mettre en valeur les abords de rivières et des lacs.

Actions, dispositions et mesures

- Encadrer l'architecture, l'implantation, les couleurs, les revêtements extérieurs et les gabarits des commerces, des industries ou autres bâtiments en relation avec le caractère typique des lieux et dans le respect du patrimoine bâti ;
- Restreindre la démolition des bâtiments d'intérêt patrimonial ;
- Préserver les patrimoines bâtis et sensibiliser les propriétaires aux bonnes pratiques de restauration et de rénovation des bâtiments en respect avec leurs qualités architecturales ;
- Mettre en valeur les patrimoines bâtis par un éclairage approprié respectueux des règles de protection du ciel nocturne ;
- Encadrer l'implantation des lignes de distribution de services aériens de manière à les rendre plus discrets ;
- Limiter les stationnements, les zones d'entreposage en marge avant. Voir à leur aménagement de manière simple adapté aux caractères des lieux ;
- Délimiter les entrées charretières et prévoir une largeur maximale ;
- S'assurer de la plantation d'arbres feuillus le long de la rue, en façade des bâtiments, du maintien de lisières boisées ou d'arbres existants ;
- Contrôler la qualité de l'affichage en respect du caractère identitaire du lieu ;
- Protéger et mettre en valeur les points de vue d'intérêt ;
- Dans les périmètres urbains de la ville de Lac-Mégantic et des villages, mettre en valeur des points de vue à partir du domaine public (la rue) afin de maximiser la découverte d'éléments naturels (un sommet, une rivière, un lac) en régissant l'implantation, les hauteurs, et les gabarits

des bâtiments, de même que la hauteur des végétaux et les aménager pour en faire des aires de repos simples et agréables ;

- Appliquer un règlement de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) le cas échéant ;
- Promouvoir des accès collectifs en bordure d'un lac ou d'une rivière et les valoriser par des aménagements de qualité à caractère extensif ;
- Poursuivre la mise en place et l'application des règles de protection du ciel étoilé concernant tous les équipements d'éclairage extérieurs dans les aménagements et aux bâtiments.

5.3.7 AMÉLIORER LES ENTRÉES DE VILLE ET DE VILLAGE

Principe

- Créer des entrées de ville et de village invitantes et distinctives par une meilleure gestion des usages, par la cohérence architecturale et de l'aménagement de premier plan et plus particulièrement les cours, les façades, l'affichage et l'entreposage, et par l'amélioration de l'encadrement végétal et de l'aménagement paysager.

Actions, dispositions et mesures

- Orienter la requalification de l'entrée de ville nord-ouest de Lac-Mégantic :
 - Créer une image en relation avec l'identité de la ville et la rue commerciale au centre-ville ;
 - Adapter le modèle d'implantation et les gabarits des bâtiments de manière à maximiser les vues vers le lac Mégantic le long du parcours d'entrée ;
 - Coordonner avec le MTQ la réalisation d'un aménagement paysager distinctif au carrefour giratoire ;
 - Proposer le réaménagement du boulevard d'entrée afin de verdir les espaces de stationnements, les façades des commerces, d'enfouir le réseau de services aériens et d'implanter un trottoir ;
 - Encadrer les usages, les implantations, les hauteurs et les gabarits des bâtiments dans le secteur en contrebas de la halte afin de préserver la vue sur le lac Mégantic, pour l'ensemble du bassin visuel visible à partir de la halte ;
 - Encadrer la qualité des projets commerciaux pour toutes les autres nouvelles implantations avec contrôle de la qualité bâtie, des implantations, aménagements des stationnements et éclairage adapté
- Encadrer la qualité globale du bâti, l'aménagement des stationnements, la largeur des accès aux commerces ;
- Recommander la plantation d'arbres feuillus en façade des commerces et des industries ;
- Voir particulièrement au contrôle des aires d'entreposage des industries situés aux entrées ;
- Définir des règles concernant l'affichage commercial et industriel de manière à créer un caractère particulier en accord avec le village ;
- Poursuivre la mise en place et l'application des règles de protection du ciel étoilé concernant tous les équipements d'éclairage extérieurs dans les aménagements et aux bâtiments.

6. CONCLUSION

La qualité des paysages de la MRC du Granit et de la municipalité de La Patrie signe l'identité des paysages de la région de Mégantic. Cette région se distingue par sa topographie variée de vallées, de buttes et de collines desquelles émergent les monts Mégantic, Sainte-Cécile, Saint-Sébastien, le Morne et les Montagnes Blanches, par ses importantes forêts feuillues et mélangées, et par des lacs de qualité, comme le Grand lac Saint-François, le lac Aylmer et le lac Mégantic qui abreuve la rivière Chaudière. Son relief énergique sur lequel se déposent des routes rectilignes qui ondulent donne aux paysages de Mégantic de nombreux points de vue à longue portée qui font la renommée et la notoriété de la Route des Sommets. Les cœurs villageois perchés sur des hauteurs en relation avec la montagne, comme Lambton, Saint-Sébastien, Notre-Dame-des-Bois, situés à mi-hauteur comme La Patrie, ou nichés dans des vallées au bord d'un cours d'eau comme Lac-Drolet, le centre de Lac-Mégantic, Piopolis ou Saint-Ludger, donnent un caractère typique à la région. Ses témoins d'héritages irlandais, anglais, écossais et canadien-français se déclinent en patrimoines variés, religieux, institutionnel, industriel, résidentiel, commercial, ferroviaire, commémoratif, archéologique de même que rural et agricole, ponctuant les paysages ou enrichissant les centres urbains ou villageois d'ensembles particuliers.

Véritables paysages de frontière, la région de Mégantic forme une riche transition entre l'Estrie, la Beauce et les États-Unis. Le parc national de Frontenac et le parc national du Mont-Mégantic valent à eux seuls le déplacement pour y découvrir des paysages représentatifs des chaînons de l'Estrie, de la Beauce, de Bellechasse et des Montagnes frontalières. Le cachet des villages et du centre-ville de Lac-Mégantic, les monts et les collines aux sommets et versants naturels, les rives et les versants naturels des lacs et rivières, la qualité exceptionnelle du ciel étoilé, les points de vue d'intérêt à découvrir à partir de haltes et de plusieurs tours d'observation, les espaces agricoles et agroforestiers forgent la beauté de la Route des Sommets et constituent un précieux capital. Il s'agit d'une richesse collective dont il faut prendre soin dans les gestes de tous les jours, à toutes les échelles, grande et petite, et dans tous les types de projets, privé ou public, résidentiel, commercial, industriel, institutionnel, agricole ou récréatif. Car chacun apporte sa contribution unique à l'ensemble dans l'art de préserver, de gérer et d'aménager les paysages de la région de Mégantic !

BIBLIOGRAPHIE

Boisclair Jean, *Le plan directeur d'aménagement, Parc de Frontenac*, MLCP, 1986, 200 pages et annexe.

Chapdelaine Claude et al., *Entre lacs et montagnes au Méganticois, 12 000 ans d'histoire amérindienne*, Collection Paléo-Québec, Recherches amérindiennes au Québec, 2007, 382 pages.

Charest R., Poulin S., Daoudi M., *Synthèse des connaissances – Parc national de Frontenac*, Parc national de Frontenac, 2008, 7 sections.

Kesteman Jean-Pierre, *Histoire de Lac-Mégantic*, 349 pages, 1985.

Groupe DBSF, *Plan stratégique de développement de l'offre touristique 2007-2012*, Tourisme Cantons-de-l'Est, 2007, 66 pages.

Municipalité régionale de comté du Granit, *Planification stratégique 2008-2013*, version finale, septembre 2008, 27 pages.

Paysages estriens, *Paysages du Québec, Manuel de bonnes pratiques*, 2009.

ANNEXE 1

CARTE 1 – ANALYSE PAYSAGÈRE

ANNEXE 2

LEXIQUE DES FORMES DE TERRAIN⁶

SYMBOLE	FORME DE TERRAIN	DÉFINITION
BC	Basse colline	Relief convexe dont le dénivelé compris entre 100 et 200 mètres
BN	Button	Relief convexe dont le dénivelé compris entre 25 et 50 mètres
BU	Butte	Relief convexe dont le dénivelé compris entre 50 et 100 mètres
CT	Coteau	Forme de terrain de faible convexité avec une partie sommitale importante et de dénivelé généralement inférieur à 100 m
DE	Dépression ou vallée	Étendue de terrain de forme généralement concave et qui comporte au moins une zone d'écoulement vers l'extérieur, sans toutefois être une unité d'écoulement marqué
FV	Fond de vallée	Partie de la vallée de part et d'autre du cours d'eau à l'exclusion des versants
HC	Haute colline	Relief convexe dont le dénivelé compris entre 300 et 500 mètres
MC	Moyenne colline	Relief convexe dont le dénivelé compris entre 200 et 300 mètres
	Mont	Relief convexe affirmé d'un dénivelé supérieur à 500 mètres
PN	Plaine	Grande étendue plane de terrain
PT	Plateau	Portion de territoire de grande amplitude horizontale à subhorizontale en position surélevée par rapport aux terrains environnants
TR	Terrain	Portion de terrain sans forme bien définie
VN	Vallon	Petite vallée courte et peu profonde dont les versants sont peu prononcés et à faible déclivité (< 10 %)
VE	Versant	Surface comprise entre la partie sommitale des reliefs marqués (collines, buttes) et la partie inférieure (fond de vallée, dépression).

⁶ Tingxian Li, Équipe Écologie et territoire, Service de l'expertise en biodiversité, Direction du patrimoine écologique et des parcs, MDDEP, *Note explicative, Cadre écologique de référence*, Document de travail, 16 juin 2011, 11 pages.

ANNEXE 3

FICHE DE CADRAGE

Unité de paysage No :	Nom :
Caractérisation de l'unité	
Niveau de perception Région naturelle :	Ensemble physiographique :
Description Caractères biophysiques Types de relief, noms des principaux cours d'eau, type de forêt dominante.	Photo
Occupation du sol Agriculture, récréation, forêt, eau (nommer les principaux cours d'eau), ville, village, hameau (nommer les principaux)	
Ambiance paysagère Arrangement ou agencement d'ensemble présentant les interrelations de la topographie, des éléments bâtis et des éléments naturels.	
Perceptions Attrait : présenter succinctement la nature des attraits et des points remarquables et les situer. Vues : décrire succinctement l'organisation spatiale (espaces ouverts et fermés) et visuelle (orientation et organisation des points de vue et panoramas) et situer les points de vue les plus importants. Points « noirs » et nuisances : décrire brièvement les éléments qui altèrent la qualité du paysage et les situer.	
Valorisations Identifier brièvement la nature des composantes reconnues par le schéma d'aménagement concernant les volets : écologique, patrimonial, touristique et préciser leur répartition. Présenter les patrimoines par catégorie : patrimoine religieux, agricole, industriel	
Évaluation de l'unité Fort, moyen, faible et expliquer brièvement les motivations du jugement. Diversité : caractère de variété, d'hétérogénéité ou d'homogénéité des composantes naturelles et bâties et de leur agencement Caractère identitaire : cohérence des composantes dominantes et secondaires à structurer une identité propre et facilement identifiable Capacité d'absorption : capacité de l'unité de paysage à intégrer de nouveaux éléments ou des modifications en raison de la configuration du relief et de la présence de végétation sans dégradation de sa qualité visuelle.	

ANNEXE 4

AMÉNAGEMENT DE ROUTES TOURISTIQUES NATIONALES EN NORVÈGE



La Norvège investit dans l'aménagement de routes touristiques nationales, des sections de routes panoramiques permettant la découverte de paysages norvégiens, de la côte, de montagnes et de fjords. La présence d'une architecture et d'aménagements forts, intégrés à de magnifiques scènes naturelles, crée un attrait unique. Les haltes y sont transformées en événements, culturel, architectural et paysager, orientées vers la stimulation de l'économie locale. La qualité du design et de la réalisation est assurée par l'engagement de professionnels en architecture, en architecture de paysage et en design, et est chapeautée par un comité qui encadre le développement des concepts et des idées.⁷

⁷ <http://www.nasjonaleturistveger.no/en>